

# Ile aux Moines

## La Gazette



*Racines : Alex a frappé !*

Photographie : C. Dufourmantelle

*Gazette municipale n° 40 - Décembre 2020*

*1€ au profit d'une association humanitaire*



## MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

**02 97 26 32 61**

**Fax : 02 97 26 38 27**

**www.mairie-ileauxmoines.fr**

**mairie@mairie-ileauxmoines.fr**

### Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi  
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)  
le matin de 9h00 à 12h00

### Horaires supplémentaires

du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
tous les samedis de 9h00 à 12h00

## DÉCHETS - TRI

### Encombrants

(Kerscot - Rue du Dolmen)

Lundi de 14h00 à 17h00

Jeudi de 9h30 à 12h30

Samedi de 9h00 à 12h00

### Déchets verts (exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap)

Pour le transport, possibilité de s'adresser  
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

### La commune rappelle :

- *Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le conteneur prévu.*
- *Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.*
- *Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.*

Dessins offerts par Nono

Et merci à tous les photographes !

**Comité de Rédaction :** Philippe Le Bérigot, Alizée Burban, Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Élodie Créquer, Catherine Jéglot, Maryse Cohen, Nono, Pierre Sokoloff, Jean Lorre

**Mise en pages :** Groupe Imprigraph / IOV, Céline Dupuis

Dépôt légal n°1822



# NUMÉROS UTILES

## URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 34 82

## SERVICES

Office de Tourisme (1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	36 31
de 9h à 12h - du mardi au samedi - Toute l'année	
Linky	08 00 05 46 59
Enedis (dépannage)	09 72 67 50 56

## ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo www.kiceo.fr	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

## ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint-Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	07 70 00 50 90
Bibliothèque	02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h vendredi de 10h à 12h	
+ lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août	
Camping	02 97 26 30 68

## CULTE

Presbytère d'Arradon	02 97 44 03 72
Office dominical à 10h30	

## SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecins :	
- Dr Yves Taveau (jusqu'au 24/01)	02 97 26 37 45
- Dr Christine Hochard (à partir du 25/01)	02 97 26 37 45
<u>Sans rendez-vous le matin :</u> de 10h à 12h sauf vendredi	
<u>Sur rendez-vous l'après-midi :</u> sauf mercredi et samedi	
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeutes :	
- Sébastien Martinez	06 62 76 47 20
- Félicien de Boerdère	07 62 25 82 37
Sur rendez-vous du mardi au vendredi	
Ostéopathe - Alexa Châtelet-Vannier	06 51 67 72 56
Sage-femme - Anne Bozzetto	06 45 79 17 29
Orthophoniste - Mathilde Chen	06 18 65 42 35
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. <u>Pendant les vacances scolaires :</u> ouvert samedi après-midi et dimanche matin	



## 2020 : Une de plus que les ennemis n'auront pas !... quoique ?...

L'année s'achève. Y a-t-il des millésimes pour lesquels nous serions en peine de commentaires ? Bon an, mal an, notre mémoire réalise le bilan de ce qui nous a émerveillés, enthousiasmés, attristés et nous poursuivons, sans doute, le secret but d'établir un bilan qui nous convient. Pour chacune et chacun de nous, je formule le vœu qu'il puisse en être ainsi. Que rencontres, événements heureux de réussite professionnelle, familiale, personnelle équilibrent le lot de peines, de souffrances, d'échecs, de difficiles soubresauts du monde.

Pour la commune, avec l'ancien et le nouveau Conseil municipal nous avons géré les confinements, obtenu la renégociation de notre AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine maritime) pour 15 ans, réalisé la restauration du bois d'Amour, du terrain du cromlech de Kergonan, réaménagé les routes du Guéric et sa fontaine, du carrefour des Quatre chemins jusqu'au Naudeux, du chemin du Bas, de Locmiquel... Accueilli le Théâtre en herbe, le festival Passeurs de films, le ciné-club mensuel, l'opération supplétive au festival des insulaires « Les insulaires parlent aux insulaires », délivré 11 permis de construire, 15 déclarations de travaux, ouvert une maison des assistantes maternelles... et encouragé les initiatives associatives comme le jardin partagé.

Malgré tout cela, avouons cependant que notre vie collective aura été compliquée. Nous avons dû accepter tout ce que l'on n'a pas pu refuser. L'on a dû se résoudre à ne pas tout maîtriser, à admettre notre fragilité comme bien plus grande que ce que nous sommes prêts à reconnaître.

La notion de résilience ne s'est-elle pas vulgarisée, et répandue pour sublimer la « capacité à faire face » ? Aujourd'hui, nul ne s'autorise à attribuer à la fatalité, à la malchance, à l'enchaînement d'aléas préjudiciables, les drames, voire les catastrophes. Il faut désigner un responsable.

Et si l'on se prenait à accepter que nous ne savons pas tout, que l'impondérable est le poil à gratter ou le sel de la vie ? J'ai beaucoup d'admiration pour un conférencier auquel j'avouais mon ignorance face à la richesse de son apport. Devant mon aveu, il eut la simplicité de me rétorquer : « Tu ne sais pas cela ? Mais moi tu sais, avant de le savoir

je ne le savais pas non plus ». Que cette remarque taclée de bon sens nous rende à la fois humbles et avides à connaître, à savoir. Qu'elle soit source des motivations pour nous mobiliser et faire ensemble.

Faire ensemble pour surmonter la Covid, la crise économique, le marasme ambiant. Faire confiance aux capacités des femmes et des hommes à puiser en eux l'énergie nécessaire pour accueillir et inventer des modalités nouvelles de relation aux autres et au monde. À notre échelle, saluons les gestes de prévenance, de solidarité qui nous permettent de penser que nul n'est resté au bord du chemin. Puissions-nous y trouver une réponse à l'égoïsme et l'individualisme qui nous guettent. L'Île-aux-Moines n'aura d'intérêt pour les Îlois, comme pour ceux qui décident d'y construire, aménager leur résidence secondaire, ou ceux qui optent pour y fixer une résidence permanente que si nous demeurons une communauté vivante, trois cent soixante-cinq jours par an.

C'est la source de la légitimité et le projet des quinze élus que vous avez désignés en mars dernier.

Que chacune et chacun puisse ne pas être seul(e) pour aborder avec confiance et optimisme 2021. Veuillez accepter de chaleureux vœux de bonne année.

Le 22 novembre 2020.

Philippe Le Bérigot

**Dernière minute :** Nous accueillerons à partir du 25 janvier le docteur Christine Hochard qui a accepté de reprendre le cabinet d'Yves Taveau. Notre commune ne sera donc pas sans médecin, et notre île bénéficiera d'une praticienne résidente permanente. Quelle chance ! Nous souhaitons la bienvenue au docteur Hochard et nous aurons l'occasion de remercier Yves Taveau pour les treize années passées, durant lesquelles il s'est mis au diapason de notre vie et nous a accompagnés dans la nécessité de faire face aux aléas du quotidien.



### L'été îlois des pompiers, des gendarmes et de la policière municipale

Vacanciers d'un ou de plusieurs jours, l'été, la population de l'île est démultipliée. Logique donc que la sécurité le soit aussi et que, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, 5 gendarmes et 2 pompiers viennent en renfort de notre policière municipale et des pompiers îlois.

Car toute l'année ces derniers sont là pour nous :

- les pompiers, nuit et jour, majoritairement pour des interventions de secours à la personne.
- la policière municipale, aux heures ouvrables, pour veiller à la mise en place et au respect des arrêtés municipaux (circulation, stationnement, urbanisme, défaut d'entretien le long des propriétés,...), mais aussi pour la surveillance du port en liaison avec la capitainerie, des conflits de voisinage rares heureusement,..., et pour la lourde gestion des objets trouvés.

Les gendarmes, 5 l'été dernier, dont 3 réservistes qui pourraient même être qualifiés de « récidivistes » puisqu'ils sont déjà venus en mission sur l'île, sont détachés de la gendarmerie de Vannes. Ils arrivent avec un véhicule de service ; la mairie quant à elle met à leur disposition logement, bureau et deux vélos. Ils accueillent le public 1h le matin, 1h l'après-midi pour de l'information principalement, plus rarement pour enregistrer des plaintes, et sont en patrouilles sur le terrain le reste du temps. La nuit aussi pour des rondes ou des contrôles aléatoires sur les points sensibles. Assurer une présence, assurer la sécurité et la tranquillité publique de l'île, zone d'affluence touristique, voilà leur mission. Et pour bien la commencer ils se sont présentés à tous les commerçants de l'île.

« Ah bon ! Je ne les vois jamais » entend-on dire pourtant. C'est qu'ils n'ont pas forcément les mêmes horaires que les vacanciers, et puis la configuration particulière de notre île joue aussi pour renforcer cette impression, en dehors du bourg, chacun sur sa pointe ! Jamais un ami îlois ne vous a-t-il dit « mais tu es là ? Je ne te croisais plus, je te croyais parti » ? Tous les jours en tous les cas, deux gendarmes patrouillent sur le port, un des points sensibles où se croise tant de monde. Et quand par exemple, chevauchant notre scooter sans notre casque vissé sur la tête ils nous arrêtent, mes petits-enfants qui font la comptabilité de ces infractions, seraient plus répressifs. Les gendarmes, comme la policière municipale préfèrent, eux, jouer la carte de la peur du gendarme et prendre le temps d'expliquer, de prévenir. Attention, la verbalisation viendra la prochaine fois qu'ils nous y reprendront. Mais si d'emblée nous nous montrons récalcitrants voire agressifs, alors tombe « la prune ». Que certains aimeraient plus systématique pour plus d'efficacité. Cette notion paraît difficilement mesurable, si ce n'est en termes d'euros !

Gendarmes, policière municipale, leurs domaines d'intervention sont proches et pourtant complémentaires. La policière municipale présente sur l'île toute l'année, peut aider ses collègues par sa connaissance du terrain et des habitants. Pour un conflit de voisinage par exemple elle dit « c'est comme un volcan, le ton monte, suit l'éruption, mais en ma présence

la pression peut alors retomber et le volcan s'endormir à nouveau ».

Revenons-en aux conséquences de l'afflux de monde sur l'île. Concrètement les statistiques des pompiers peuvent nous éclairer. D'une année sur l'autre (novembre à novembre) le nombre des interventions des pompiers a connu une augmentation de 37 % en un an. Il s'élève à 137, dont 35 en juillet et 31 en août, soit quasi la moitié des interventions annuelles en juste deux mois ! Le plus souvent liées à un secours à personne (problème cardio-respiratoire, malaise vagal, accident domestique, chute de vélo), elles sont pour la plupart accompagnées du médecin et suivies d'un transfert à l'hôpital. Les gendarmes ou la policière municipale peuvent être sollicités lors des accidents de circulation, vélo principalement. 11 accidents de vélo sur 35 interventions en juillet, 11 sur 31 en août, les chiffres parlent. Et si bêtes comme toujours les accidents ! La policière me raconte que 2 d'entre eux, graves, se sont produits parce que le cycliste lancé dans la descente a voulu rattraper l'un son chapeau, l'autre sa casquette envolés du fait de la vitesse.



Mais il y a aussi les départs de feux, feux de plage ou trop proches d'un bois le plus souvent. Les pompiers sont intervenus 5 fois pendant l'été, dont 2 fois après minuit, mobilisant au moins 4 d'entre eux à chaque fois. On mesure l'engagement de ces pompiers bénévoles qui pour la plupart travaillent le lendemain, pendant que ceux qui ont provoqué leur déplacement, en vacances, feront la grasse matinée, sans doute partants pour retrouver à nouveau les copains autour d'un feu le soir !

Les gendarmes ne se déplacent pas seulement quand ils sont appelés pour atteinte à la tranquillité publique ou plus prosaïquement pour tapage nocturne souvent lié à une soirée trop alcoolisée. Ils effectuent aussi des rondes de nuit qui les mènent souvent vers les feux de plage justement. Pour les interrompre. Objectif dialogue avec les jeunes, prévention plus que verbalisation à moins que cela ne dérape...

*Christine Dufourmantelle*

## Vendredi 2 octobre 2020, 01h30: branle-bas de combat pour notre pompier d'astreinte !

Ainsi commence une longue journée, qui allait progressivement monopoliser les différents services communaux et la population îloise.

Les pompiers de l'île d'abord. Après l'appel du centre de Vannes, il s'agit de rallier la caserne. Pas facile lorsqu'on habite Brouël, et que la route du Gueric ainsi que le chemin du Naudeux sont encombrés d'arbres déracinés. Après un premier parcours du combattant, l'alerte peut être étendue à l'ensemble de nos volontaires. Les équipes partent en reconnaissance. Une vision d'apocalypse émerge à la lueur des phares des véhicules. Alors que Brouël est, nous le savons, inaccessible, nous découvrons que Penhap l'est également depuis la sortie de Kerno avec de nombreux fils électriques jonchant le sol. La priorité est donnée au dégagement de la route du Gueric. Commence alors le début d'une longue symphonie de tronçonneuses que nous entendons encore parfois maintenant.

La reconnaissance se poursuit :

- Le bourg : un mimosa barre la route au niveau de l'entrée du presbytère, un pin empêche l'accès à la plage depuis le Toulpry, le bois du Rinville est un champ de bataille.
- Le Trec'h : quelques branches gênantes de-ci de-là sont rapidement écartées de la route. Avant le calvaire, le sentier qui descend vers la cale est obstrué.
- Le port : presque rien à signaler. Le premier bateau de 7h00 accoste avec une météo clémente. « Le calme après la tempête », dit-on !

Le jour se lève progressivement et l'étendue des dégâts au sein des propriétés privées se révèle peu à peu aux yeux des îlois ébahis et surtout inquiets de ce qui pourrait encore tomber (branches en suspens, arbres fragilisés en leur embase et s'inclinant dangereusement en direction de telle ou telle maison...). Les services techniques viennent en renfort pour sécuriser les voies publiques. Rubalises et barrières interdisent les accès les plus dangereux. Le garde littoral se fraye un

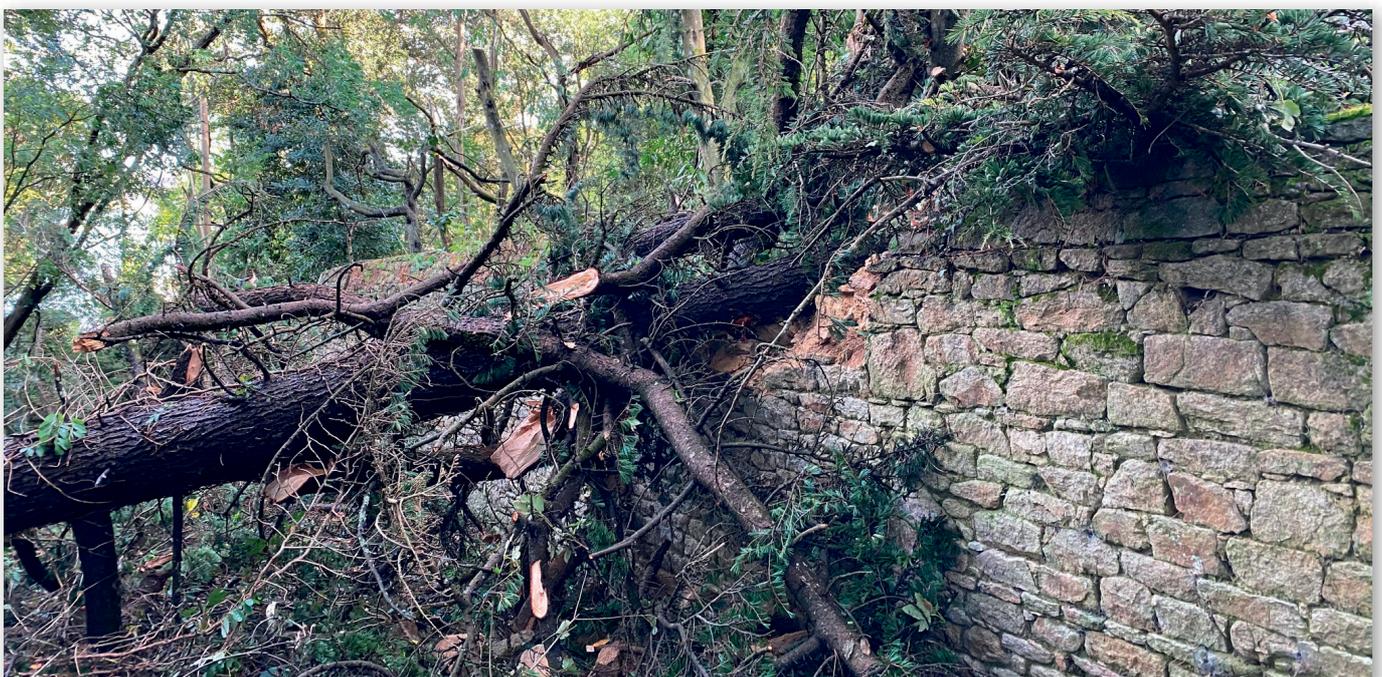
chemin jusqu'à Kerbozec et traite les sujets à revers. C'est ainsi que nous découvrons que d'autres arbres encore, en second rideau, bloquent l'après Rudel. Tous, ensemble, ils participent à la symphonie générale. La réserve communale de sécurité est appelée en renfort. En effet, une partie de la population, en particulier sur Kerno, est privée d'électricité. La réserve les rejoint pour connaître leurs soucis, leurs besoins et leur proposer de l'aide. Les portables des paysagistes sonnent sans arrêt, pour parer aux plus pressés des intérêts de leurs clients. Ce n'est alors plus une symphonie, mais un concert de métal hurlant dans toute notre île, habituellement si paisible en cette saison ! Le couvreur pose bâches après bâches... Le standard de la mairie explose ! Le repas de midi est vite avalé pour poursuivre les efforts l'après-midi.

Au bilan du soir, après des litres de sueur et une ébullition de méninges, seule la route de Penhap reste bloquée au niveau de « La Madone ». L'état des lieux est transmis à la préfecture et les demandes d'interventions ont été adressées à Enedis, ainsi qu'à Orange.

Enedis commence à réaliser les branchements provisoires dès le lendemain samedi. Un cheminement provisoire, avec une petite équipe de pompiers, est réalisé à travers une propriété afin de réaliser un accès vers Penhap. Enedis reviendra ensuite avec une équipe d'élagueurs réquisitionnés pour libérer entièrement la route du sud. Tout n'est pas encore rentré dans l'ordre et les blessures de cette tempête seront encore visibles pendant quelques années.

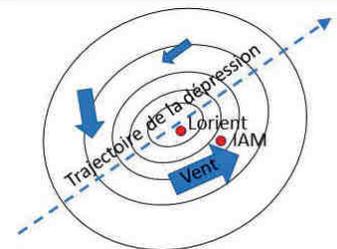
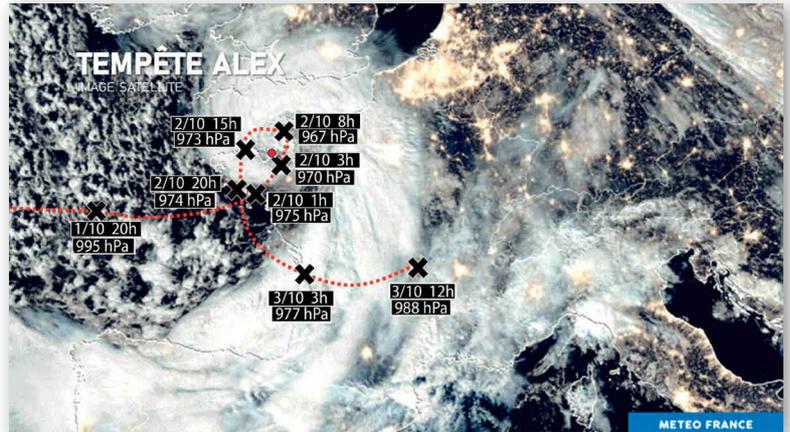
La mobilisation de tous devant cette tempête démontre, s'il en était besoin, toute l'énergie que nous pouvons mettre en œuvre quand le besoin s'en fait sentir. Ce fut un « beau » moment de solidarité îloise !

*Olivier Cario*



### Et Alex devint une « bombe météorologique »

Le 27 septembre 2020, une dépression d'apparence Lanodine naît dans le sud-ouest du Groënland et commence à descendre vers le sud-est, glissant entre l'anticyclone des Açores et un vaste système dépressionnaire (on appelle cela un thalweg), s'étendant de l'Islande à la Méditerranée. Le 29 septembre, la dépression, désormais baptisée Alex, prend des allures de dépression « explosive » à l'approche du continent européen, à la suite de deux phénomènes se développant simultanément pendant les deux jours suivants. Le premier, qu'on appelle un effet « Fujiwara », est l'interaction entre Alex et le vaste centre dépressionnaire déjà en place qui accélère son mouvement et produit une déviation vers la gauche de sa trajectoire. Le deuxième est sa rencontre en haute altitude avec le courant-jet, vent violent (plus de 300 km/h) de secteur ouest provoqué par la rotation de la Terre. Le courant-jet alimente en air très froid le centre de la dépression, c'est ce qu'on appelle une « goutte froide », et le creusement d'Alex s'accélère. Le jeudi 1<sup>er</sup> octobre à 16 heures, Météo-France émet une alerte rouge sur le Morbihan, pour vents très violents, alors qu'une alerte orange était déjà en vigueur pour pluies et inondations. Durant la nuit de jeudi à vendredi, la dépression se creuse très rapidement, le baromètre perd 20 hectopascals (hPa) en 5 heures, et accélère son déplacement vers l'est, avec plus de 450 km parcourus dans le même temps (voir carte). À l'approche de la côte, les vents se renforcent à partir de 23 heures, le centre de la dépression passe près de Lorient vers minuit et se dirige vers le nord-est. L'Île-aux-Moines se situe alors dans le « demi-cercle dangereux », où les vents sont les plus forts : dans une dépression de l'hémisphère nord, les vents tournent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ; à droite de la trajectoire, la vitesse du vent créé par la dépression se cumule avec celle du vent créé par son déplacement (voir schéma). Cette nuit-là, les rafales ont atteint 186 km/h à Belle-Île, 135 km/h à Sarzeau et 131 km/h à Vannes ; il n'existe pas de donnée pour l'Île-aux-Moines. Mais des phénomènes locaux ont pu renforcer les vents sur l'Île-aux-Moines, si des obstacles les ont déviés ou canalisés. Le couloir formé par les îles de Berder et de la Jument, et la déviation du vent par l'île de Creizic ont pu renforcer les rafales à Kernon et Penhap. De même, l'entonnoir formé par l'est de l'anse du Lériot et l'île d'Irus a pu renforcer les rafales sur le Trec'h. Ensuite, la tempête Alex s'est trouvée bloquée sur les îles anglo-Normandes par la présence d'un anticyclone puissant sur l'Europe centrale, a fait demi-tour et est revenue dans nos parages en fin de journée de vendredi pour achever sa triste besogne.



Pierre Sokoloff

### Ouverture d'une MAM dans les locaux de l'école

Comme nous vous l'annonçons dans la dernière gazette de juillet, la MAM (Maison d'assistantes maternelles) a ouvert ses portes en septembre, comme prévu, grâce au partenariat entre l'école Saint-Joseph, les parents de l'association « L'îlot ptits mouss » et la mairie.

Celle-ci, consciente des difficultés que rencontraient les parents de jeunes enfants à les faire garder sur l'île, avait instauré il y a plusieurs mois déjà la gratuité du passage sur le continent, leur nombre n'étant pas suffisant pour mettre en place une structure de garde insulaire. Au fil des mois le nombre de nouveau-nés augmentant, la création d'une structure sur l'île s'imposa.

Pour mener à bien ce projet la mairie fit appel à la CAF et à la PMI pour choisir le mode de garde le plus approprié (crèche, garderie, MAM...)

Les rencontres entre la municipalité, l'AEPS, l'APEL et l'équipe enseignante permirent d'aboutir à un projet commun où l'école ouvrirait ses portes aux bébés. Pour ce faire la commune a

accepté de louer à l'AEPS le local qu'elle met gracieusement à la disposition des assistantes maternelles, et de prendre à sa charge les frais d'aménagement pour adapter les lieux à leur nouvelle fonction : création d'une salle d'éveil, de deux pièces de repos, transformation d'une pièce adaptée à la toilette (surface totale 140 m<sup>2</sup>), et d'un espace extérieur indépendant de la cour d'école.

Ce nouvel espace pour les tout-petits contente désormais les parents de jeunes enfants. Il facilite non seulement leur vie mais pourrait aussi être un encouragement à la venue de nouveaux couples sur l'île, ce qui n'a jamais cessé de préoccuper la municipalité.

La pandémie ne nous autorise malheureusement pas à une « porte ouverte » en direction de la population. Partie remise, très vite nous l'espérons.

Laure Pédezert

## Centre de loisirs en mode Covid-19, saison 2020

Cela fait plusieurs années maintenant que le centre, accessible à tous les enfants de 4 à 16 ans, fonctionne les mercredis ainsi qu'aux vacances scolaires.

Mais cette année a été une année très particulière à cause de la crise sanitaire que nous connaissons toujours.

Rappelons que l'accueil de loisirs îlois n'est pas un centre comme les autres, car ce n'est pas qu'un système de garde. Il est surtout à la base une proposition de loisirs, une ouverture sur le monde, sur les autres, une action éducative et récréative pour les enfants qui ont soif de faire, vivre et partager des choses ensemble.



Mais à cause de la Covid-19, nous n'avons pas pu proposer d'activités à l'extérieur de l'île, pour ne pas prendre de risque de contamination.

Les activités proposées par l'équipe d'animation ont été moins variées ou innovantes et donc moins intéressantes pour les enfants de tous âges, surtout dans le cadre des mercredis.

Mais, sur l'île, les enfants ont pris toujours autant de plaisir à participer aux animations, telles que le foot, la pêche à pied, la chasse aux trésors ou encore la cuisine.

Le taux de participation sur l'ensemble de l'été est assez satisfaisant ; ce sont quelques 295 enfants qui ont participé aux activités mises en place par des animateurs chevronnés (merci à Anne, Edern, Elissa, Florestan, Nell, Laurène).

Les îlois ont pu malgré tout s'ouvrir à de nouvelles disciplines.



Ainsi, cet été, Laurence Tocco, une talentueuse artiste, est venue faire un stage de « collage intuitif » qui a énormément plu aux enfants présents. Nous pensons retravailler avec elle l'année prochaine en proposant une fresque réalisée par les enfants entre autres, dans le cadre du festival Les insulaires ! 2021.

Les enfants ont pu aussi se perfectionner dans une nage ou encore mieux en apprendre une, grâce à Jean-François, maître-nageur de métier, qui est venu 3 semaines les après-midi durant l'été.

N'oublions pas les stages de voile encadrés par le fort sympathique Arthur, personnel permanent de 47° Nautik, qui a cette année encore eu beaucoup de succès ! Aux vacances de la Toussaint, le centre de loisirs a pu rouvrir ses portes, mais avec un personnel limité et en respectant le protocole sanitaire pour les accueils de loisirs. Ce ne fut pas simple, mais on l'a fait et bien fait ! Nous avons essayé de trouver des activités nouvelles telles le tir à l'arc encadré par des éducateurs de « Profession sport 56 » ou l'atelier cuisine avec l'appui technique et logistique de Michèle Robin et je la remercie chaleureusement pour son dévouement, sa patience et sa gentillesse. Un stage de tennis, encadré par Olivier Grogny, professeur à Baden, a énormément plu aux enfants et ils n'étaient pas loin d'une dizaine à taper dans la balle jaune tous les matins. En bref, ce sont quand même une cinquantaine d'enfants qui ont pu profiter des activités encadrées par Christiane Nevo et moi-même.

La première semaine des vacances a été plutôt calme, contrairement à la deuxième semaine, où nous avons dû refuser des enfants, chose rare à cette période !

Merci enfin au personnel communal, aux élus et aux parents, d'être présents, de nous soutenir, de nous aider parfois lorsque nous avons besoin d'eux.

Voilà, l'année 2020 s'achève. Le centre fonctionne toujours tous les mercredis, toute la journée et il reste des places ! Certes nous ne pouvons plus aller à la piscine ou à la patinoire, mais nous pouvons profiter de la salle polyvalente entre autres, y faire des parcours de gym, du badminton, du roller... Seul regret ne pouvoir répondre aux attentes des « ados » qui manquent de loisirs, d'occupations mais certainement pas d'imagination !!! L'équipe d'animation vous souhaite à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année, malgré ces temps difficiles. Prenez soin de vous et de vos proches !

Merci à tous et à très bientôt !

*La directrice du centre de loisirs, Anne-Cécile Joubaud*



## Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
20Y0005	Alexandre Benech	Extension - Rénovation	Rue de la Montagne	le 16/07/2020
20Y0007	Georges-Christian Chazot	Maison individuelle	Lério	le 08/07/2020
20Y0008	Yann Camenen	Modification terrasse, façade + pergola	Rue Beg Moussir	le 09/07/2020
20Y0010	Stéphane et Laurence Roussée	Maison individuelle	Rue du Vieux Moulin	le 07/08/2020
20Y0011	Jérôme Gonthier	Maison individuelle	Lot Ar er Vran	le 07/08/2020
20Y0012	Maël Le Bot	Maison individuelle	Lot Ar er Vran	le 10/08/2020
20Y0013	Gaétan Sené	Extension + menuiseries	Lot Ar er Vran	le 17/07/2020
20Y0015	Marie-Thérèse Lunven	Maison individuelle	Rue du Port-Miquel	le 17/08/2020

## Permis d'aménager

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0002	Consorts Delahaye	Détachement d'un lot	Route de Greignon	le 07/10/2020

## Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
20Y0003	Mickaël Ruffault	Démolition WC extérieurs	Kergonan	le 16/09/2020
20Y0004	Yves-Marie Bohec	Démolition chaufferie	Rue de la Mairie	le 27/10/2020

## Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
20Y0005	Jean-Yves Asselin	Création ouvertures + isolation	Rue du Naudeux	le 09/07/2020
20Y0007	Robert Lestrat	Création + modification ouvertures	Le Rudel	le 13/08/2020
20Y0008	Mickaël Ruffault	Installation garde-corps	Kergonan	le 16/06/2020
20Y0010	Conservatoire du Littoral	Amélioration mare artificielle	Le Vran	le 17/08/2020
20Y0011	Conservatoire du Littoral	Installation platelage + abattage arbre	Le Vran	le 17/08/2020
20Y0012	Olivier Luneau	Abattage arbre	Brouëlic	le 07/09/2020
20Y0014	Richard Caillet	Surélévation + rénovation	Rue Benoni Praud	le 27/08/2020
20Y0015	Mickaël Ruffault	Abri de jardin	Kergonan	le 13/11/2020
20Y0017	Hugues Collantier	Clôture	Route de Carlez	le 18/11/2020
20Y0018	Christine Decherf	Abri de jardin	Le Poulfanc	le 10/11/2020
20Y0019	Jean de Bazelaire de Lesseux	Création ouverture + accès + portail	Rue de la Mairie	le 02/10/2020
20Y0020	Patrice Guillemot	Abri de jardin	Le Poulfanc	le 14/10/2020
20Y0021	Etienne Jacquemain	Muret + portillon	Le Lairgorh	le 25/09/2020
20Y0022	Yves-Marie Bohec	Extension + abri de jardin	Rue de la Mairie	le 29/10/2020
20Y0023	Emmanuelle Briel	Modification ouverture	Le Poulfanc	le 17/11/2020



## TRAVAUX

### Second semestre 2020 :

- Réseau des eaux pluviales et donc revêtements : ZA du Grégan, carrefour de Locmiquel, venelle du presbytère, chemin du bas au Poulfanc ;
- Enfouissement des lignes : chemin du Naudeux ;
- Aménagement du bois d'Amour, du site du cromlec'h et du dolmen de Boglieux.

### En cours :

- Agrandissement du cimetière ;
- Comblement des chemins.

### Projets 2021 :

- Revêtements : rue de la Forge, lotissement Tal er Velin, rue du Dolmen à Kerscott.
- Rénovations : appartement ferme de Kergonan (cromlec'h) et studios du bâtiment annexe de la mairie.





## Rendre vraiment "vivantes" les langues vivantes !

L'anglais et l'espagnol sont les langues les plus utiles pour communiquer avec les populations de tous les continents. Et acquérir ou perfectionner leur maîtrise peut devenir un plaisir. Easylang peut vous l'apporter. Voici comment :

- Prendre des sujets dans la vraie vie d'aujourd'hui

Nous prenons comme support pédagogiques des échanges parlés, enregistrés sur supports vidéo, entre des locuteurs d'accents et de tempéraments variés. Ils sont confrontés aux problèmes de la vraie vie d'aujourd'hui, ses difficultés, les rivalités, les amitiés et les amours. À Londres, nous sommes avec de jeunes adultes de diverses nationalités qui partagent une colocation. Et à Madrid, nous sommes dans une petite agence de publicité, qui travaille pourtant dans tout le monde hispanique. (Trouvez la bonne capitale sur les deux photos).



- Interagir avec un professeur vivant

Par rapport aux multiples méthodes d'entraînement sur internet, nous avons l'avantage de bénéficier de professeurs vivants qui, mieux que des robots, peuvent détecter nos faiblesses et nous aider à les corriger. De plus nos deux professeurs sont



vraiment bilingues puisque chacune a vécu son enfance soit en Angleterre soit en Espagne. La méthode « Île-aux-Moines » n'est évidemment pas le bourrage en vue d'un examen. Il y a certes des rappels périodiques de règles de grammaire. Mais les élèves adultes gèrent les choses, chacun à sa manière, en sachant qu'en tout état de cause, ils tireront profit du renouvellement hebdomadaire de leur attention.



- Communiquer entre participants

Pour bien profiter d'une langue, il ne faut pas seulement la comprendre mais aussi savoir s'exprimer. Nous nous y exerçons en consacrant une partie du temps à communiquer entre nous. Cela nous apprend notamment à gérer le stress du mot qu'on a sur le bout de la langue et qui refuse de se dévoiler. Et cela crée aussi une bonne ambiance dans laquelle nous apprenons à mieux nous connaître les uns les autres.

### Venez nous rejoindre après le confinement !

Contacts :

- Espagnol : Chantal Martin, 06 08 70 71 74
- Anglais : Christine Potts, 06 80 53 62 00



## Association des Pensionnés et Veuves de la Marine Marchande et de la Pêche

### Section de l'Île-aux-Moines

Bonjour à tous,  
Je n'ai pas beaucoup de nouvelles à vous transmettre, car toutes les réunions ont été mises « en sommeil » depuis le 17 mars (1<sup>er</sup> confinement).

Heureusement, nous avons pu célébrer la galette des rois en janvier et j'ai pu aller représenter notre section le 1<sup>er</sup> mars à Languidic au repas des Marins. Comme nous étions 400, de tout le Morbihan, et qu'il y avait depuis quelques jours des « clusters » à Auray, Brech, Carnac etc., j'ai reçu le lendemain un mail me demandant de surveiller ma température !!!! Comme je n'avais pas fait la bise à quiconque, j'étais tranquille. Et d'ailleurs finalement sur les 400, il n'y a pas eu un seul cas de Covid.

Le déconfinement ayant eu lieu le 11 mai, j'ai pu faire signer les demandes pour la prime de chauffage, qu'il fallait envoyer au plus tard fin juin.

Le congrès, qui était prévu à La Ciotat, a été remplacé par une assemblée générale du Bureau fédéral, et ceux qui voulaient démissionner n'ont pas pu le faire. Ce qui fait que nous avons toujours Jacques Schirmann comme président fédéral. Cette assemblée générale a eu lieu à Nantes le 8 octobre avec le Bureau fédéral seulement, et dans le respect des distances sanitaires.

Je devais aller à Carhaix pour la réunion des associations bretonnes et j'ai su la veille que ce n'était pas possible.

Ensuite, le conseil d'administration du Morbihan, qui devait avoir lieu le 4 novembre, a été annulé en raison du confinement. Je vais terminer en vous souhaitant une meilleure année 2021 que celle qui se termine. Surtout, faites bien attention à vous !

*Michèle Beven*

## L'îlot p'tits mouss

### MAM Izenah



La Maison d'Assistants Maternelles a ouvert ses portes le 14 septembre 2020 à l'école St-Joseph de l'Île-aux-Moines. C'est bien évidemment une grande et belle nouvelle pour tous les jeunes parents de l'île.

Tout cela a représenté un travail assez intense avec de nombreux rebondissements mais nous y sommes arrivés.

De nombreuses personnes me posaient la question mais qu'est-ce que c'est une MAM ? mais c'est une crèche ? une garderie ?... Petites explications :

Une Maison d'Assistants Maternelles, soit une MAM, est un lieu où plusieurs assistantes maternelles peuvent accueillir chacune un maximum de quatre enfants en même temps (mais peuvent cumuler 6 contrats).

Les parents sont les employeurs directs des assistantes maternelles, nous établissons donc indépendamment un contrat avec l'une des assistantes maternelles pour notre (nos) enfant(s). Lors de leurs prises de congés respectives notre enfant peut être gardé par la deuxième assistante maternelle par le biais d'une délégation. Le fonctionnement d'une MAM est plus souple et nous permet de pratiquer des horaires différents (mi-temps / plein-temps / calcul par rapport au nombre de semaines à la MAM) selon le besoin de chaque parent. Nos assistantes maternelles ont un agrément spécifique donnant donc droit à des avantages et à des aides comme les crèches.

La MAM est ouverte à l'année, elle accueille les enfants de 3 mois à 3 ans et de 3 ans à 6 ans en périscolaire (le mercredi et les vacances scolaires).

Toutes les mamans et papas se joignent à moi pour remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin pour

que la MAM puisse ouvrir, et nous savons que vous avez été nombreux à répondre présent. En espérant n'oublier personne, j'espère que vous vous reconnaîtrez dans ces remerciements.

Merci à la Mairie bien sûr, le maire, Philippe Le Bérigot et Marie-Paule Bellégo, son adjointe, pour nous avoir écoutés et soutenus, n'hésitant pas à « bousculer » l'administration pour que le projet aboutisse.

Un grand merci à Gilbert Ehanno président de l'AEPS, association propriétaire des lieux, et à ses fidèles lieutenants Jacques, Jean... pour avoir passé une bonne partie de l'été à réagencer l'école pour que la MAM puisse avoir une place à côté d'elle et espérant que cette réunion dure longtemps.

Merci à David Marion et Guillaume Briel pour les heures passées à monter la clôture et l'abri poussettes (les « p'tits mouss » ne pourront pas s'échapper c'est sûr).

Merci à tous ceux qui nous ont permis d'acheter toutes les fournitures nécessaires pour l'agencement de la MAM par l'achat de nos masques lors du confinement ainsi que les dons matériels ou numéraires.

Les fonds récoltés ont servi à la création d'une nouvelle association « L'îlot p'tits mouss » qui rassemble tous les parents ayant leur enfant à la MAM.

Et bien évidemment merci à nos deux assistantes maternelles Élisabeth Blanchot et Émeline Cornu Matecat qui ont accepté de venir travailler sur notre île afin de nous suivre dans cette belle aventure.

Un site internet est en cours de réalisation, il vous permettra de suivre les actualités et activités de la MAM.

Nos deux « capitaines » sont donc en charge d'une belle équipe de moussaillons :

- Maëlys 5 mois fille d'Estelle Baucher et Guillaume Briel
- Gaspard 9 mois fils de Pauline Dubus et Manu Harit
- Samuel 14 mois fils de Mathilde et Jean-Charles Chen
- Nell 20 mois fille de Mathilde Vermynck et David Marion
- Gabin 2 ans fils de Manon Laur et Camille Chevallier
- En janvier Owen 3 ans fils d'Elodie et Ronan Crequer (périscolaire)
- En janvier Peïo 3 mois fils d'Alizée Burban et Maël Le Bot
- En février les jumelles Elynn et Aimy 6 mois filles d'Alice Bonnet et Maël Oliero

Merci à vous tous et faites des enfants il reste de la place 😊 ;)))

*La Présidente, Mathilde Vermynck*



Gabin



Maëlys



Samuel



Nell



Gaspard

L'école Saint-Joseph de l'Île-aux-Moines compte, pour cette année scolaire 2020-2021, 20 enfants, 9 élèves dans la classe de Myriam de Béarn (PS à CP) et 11 élèves dans la classe de Bénédicte Chatel (CE à CM).

Bienvenue à Nolan et Owen, 3 ans en novembre, qui rejoignent Gaspard et Léonard en classe de petite section.

Cette année le bureau est représenté par :

- Marine Montoriol : présidente.
- Julie Longuet : présidente adjointe.
- Elodie Créquer : secrétaire.
- Estelle Briel : trésorière.
- Morgane Guiragossian : trésorière adjointe.

Un grand merci à Marie Talhouarne et Marine et Édouard Brunet qui, n'ayant plus d'enfants scolarisés à l'école, quittent le bureau après des années de bons et loyaux services.

À l'école Saint-Joseph de l'Île-aux-Moines :

- Cette année, nous espérons pouvoir offrir aux élèves une sortie cinéma aux alentours de Noël et un voyage de fin d'année dans les châteaux de la Loire, si le contexte sanitaire le permet.
- Des cours d'anglais continuent à être proposés aux enfants tous les lundis après-midi.
- Armelle Besnard est présente les lundis et mardis après-midi, pour des activités musicales et artistiques très appréciées.



## Izen'arts

Cette année 2020, plus que particulière, a vu nos comportements se modifier. Dans le respect des gestes barrières, l'intégralité de nos cours a pu reprendre à la rentrée 2020.

- Piano enfants et adultes : les cours ont lieu le mercredi après-midi. Des créneaux pour adultes pourraient être envisagés les jeudis après-midi (1 semaine sur 2) selon les demandes.
- Guitare enfants et adultes : les cours ont lieu les mardis en fin de journée. Les créneaux actuels sont complets. Cependant, si vous êtes intéressés, faites-vous connaître afin que nous puissions envisager un nouveau créneau, s'il y a assez d'intéressés.
- Le Tai-chi : cette activité a lieu le samedi (hors vacances scolaires) de 10h30 à 12h00, à la salle annexe.
- Le yoga : est organisé le samedi (hors vacances scolaires), en 2 cours de 11h30 à 12h30 puis de 12h30 à 13h30, dans la salle du Rinville.
- Les sessions de sophrologie enfants et adultes : elles sont programmées et maintenues sous réserve d'un nombre de participants suffisant. Il est donc important que vous reveniez vers nous au plus vite si cela vous intéresse, pour valider une session.

Bien que confinés, nouvelle année rime avec nouveaux projets pour notre association !

Nous sommes en cours de réflexion sur :

- Des cours de violon et de chant
- Des ateliers dessin, sculpture ou encore couture.

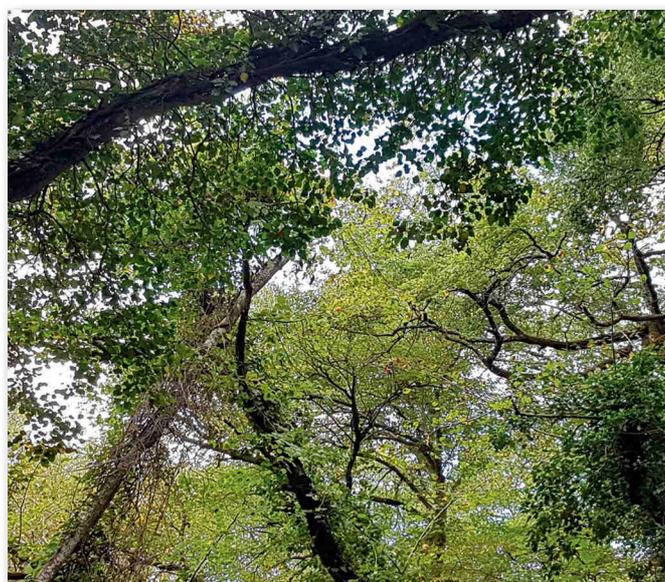
L'association des parents d'élèves de l'enseignement libre vous propose cette année (sous réserve) :

- Marchés de Noël : les vendredis 11, 18 et 24 décembre 2020 sur la place du Marché. Nous mettrons à votre disposition des objets confectionnés par les enfants de l'école. Cette année le recyclage sera mis à l'honneur, avec entre autres la décoration de gourdes réutilisables. Sans oublier bien sûr les incontournables gâteaux des familles et les deux paniers garnis à gagner !
- Bric-à-brac de Pâques : le dimanche 25 avril 2021 sur la place du Marché. Venez nombreux profiter de ce moment pour vous débarrasser de tout ce dont vous n'avez plus besoin !
- Repas de fin d'année : le samedi 26 juin 2021. Ensemble et dans la bonne humeur nous partagerons un repas pour fêter la fin de l'année scolaire ! Les enfants présenteront à cette occasion leur spectacle, accompagnés des musiciens d'Izen'Arts.

Pour nous contacter : APEL Saint-Joseph : 06.82.66.55.58.  
Mail : apelstjoseph56@gmail.com

Nous vous souhaitons tous nos vœux pour cette nouvelle année, en espérant qu'elle soit plus conviviale et plus joyeuse que la précédente !

*Le bureau*



- Et pourquoi pas des activités au grand air, comme la marche nordique ou le longe-côte !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements ! Espérons que 2021 nous apporte un climat plus serein et voit la réalisation de nos projets. D'ici là prenez bien soin de vous, de vos proches et portez-vous bien

Contacts : Page Facebook : *izen'arts - le zen et les arts sur l'île aux moines - Izenarts56@gmail.com - 06 82 66 55 58*



### Kin-Ball Club Îlois

#### Débuts en trombe pour le gang de Requins

Les jeunes Requins îlois ont fait forte impression lors du 1er tournoi des championnats de France de kin-ball aux Ponts-de-Cé (49) samedi 17 octobre dernier. 4 matches, 4 victoires dont la finale qui les propulse 1<sup>ère</sup> équipe française en U13 pour le moment. Les 6 joueurs présents (3 filles, 3 garçons) n'ont laissé aucune chance à leurs adversaires, même si la finale a été un peu plus difficile à maîtriser.

La cohésion a été leur force, et à tour de rôle chacun et chacune ont rapporté des points pour se hisser sur la plus haute marche. Vivement la suite du championnat !



Quant aux U17, ils ont intégré l'équipe de Baden. L'union fait la force et eux aussi ont rapporté le lendemain 4 victoires des Ponts-de-Cé. La mayonnaise a très bien pris entre les jeunes de Baden et de l'île et cela se voit sur le terrain. Les victoires n'ont pas été toutes évidentes à décrocher, avec une belle finale très disputée.

Malgré les arrêts à répétition, l'effectif, d'une dizaine de jeunes motivés, en majorité féminin, permet d'avoir une belle dynamique à chaque entraînement cette année.

*Le Président, Armand Plessis 06 07 84 99 52*

### Jeunesse et Marine

Tout près du dolmen de Penhap, il est un lieu magique qui attire chaque année de nombreux enfants. Ce ne sont pas les trésors cachés, ni les fées, ni les druides qui fascinent les enfants - même si de mystérieux chants s'élèvent du dolmen les soirs d'été -, c'est tout simplement le centre nautique de Jeunesse et Marine !

L'association forme à la voile les jeunes de 7 à 17 ans, depuis 1959, ainsi que les nouvelles générations de moniteurs qui, à leur tour, vont transmettre leur passion de la mer et de la voile aux futurs stagiaires.

Le centre de Penhap accueille surtout de jeunes navigateurs, de 7 à 10 ans, qui bénéficient d'un hébergement de qualité dans les chalets en bois. Ils découvrent le milieu marin en se promenant sur l'estran, s'initient au matelotage (l'art des nœuds marins), testent leur équilibre sur des planches à voile et surtout se lancent dans leurs premières navigations, à bord d'un catamaran, d'un Optimist ou embarqués en équipage sur un bateau collectif. Les voiles caractéristiques de nos Mentor et Drascombe, beaux voiliers classiques en bois tout à fait adaptés à l'apprentissage, sont bien connues des habitants et des marins du Golfe. Pour les plus petits, l'aventure, c'est de faire le tour de Creizig !

Pour les plus grands, de 12 à 16 ans, c'est l'occasion de grandes aventures en catamaran ou en voilier collectif à la découverte de la magie du Golfe en naviguant de l'île du Grand Veizit à

Govihan ou de Stibiden aux Logoden, mais également de ses surprises, comme le fameux courant de la Jument.

Cet été, les contraintes sanitaires nous ont obligés à adapter nos pratiques, afin d'accueillir les stagiaires en toute sécurité. Grâce à la bienveillance de la mairie, qui nous héberge sur le site de Penhap, de nombreux enfants ont pu retrouver avec bonheur le grand air marin, la splendeur du Golfe, les joies de la voile et de la vie en équipage.

Les stages de Jeunesse et Marine accueilleront avec plaisir les enfants de l'île-aux-Moines dès les prochaines vacances de printemps !

*La Vice-Présidente, Anne-Céline Martel*



## Gymnastique Féminine

Les cours de gymnastique féminine avaient repris avec l'entraîn au mois de septembre 2020. Le coronavirus en a décidé autrement. Nous avons dû tout arrêter. Dès que nous pourrons nous reprendrons les activités.

Anne-Cécile Joubaud assure vaillamment 3 cours par semaine : Lundi à 14h30 - Mardi à 10h00 - Mercredi à 18h00.

Ces cours dynamiques et variés ont lieu pendant l'hiver à la salle du Rinville gracieusement prêtée par la mairie (merci merci !) et à la belle saison à la salle polyvalente.

Le prix de la cotisation reste fixé à 72 euros l'année.

Ce prix inclut la licence de la fédération.

Comme tous, nous espérons reprendre très vite les activités. N'hésitez pas à nous rejoindre!

Pour tout renseignement prenez contact avec Sylvaine Guichard au 06 83 06 42 34.

En ces temps agités nous vous souhaitons des fêtes de fin d'année heureuses et familiales. Que 2021 vous autorise le déconfinement de vos vœux les plus secrets.

Le bureau

## Les Escales Musicales

### Pour d'autres rendez-vous

Il n'y a pas eu cette année d'escales sur l'île pour la musique, que nous avions choisie. Seulement les déferlantes fracassantes d'un virus et du vent. L'île a été touchée. Certains ont été éprouvés. Nos pensées vont vers tous ceux qui ont subi ces vagues brutales ou d'autres. Notre association est solidaire de la municipalité, des habitants et des autres associations et souhaite garder et relancer ses projets dès que les jours seront meilleurs.

Nous voulons partager avec vous en 2021 des temps musicaux qui nous rapprochent d'où que nous venions. Pour une composition à quatre temps : d'abord mieux connaître ceux qui jouent d'un instrument, nous enverrons à tous un questionnaire et le mettrons sur notre site internet. Puis, animer avec des vidéos notre site et Facebook pour préparer

la prochaine saison. Puis, reprogrammer notre intervention à l'école sur les musiques du monde. Enfin, effectuer les quatre concerts que nous avions prévus, les musiciens étant d'accord pour ce report.

Bien sûr, il y a des incertitudes sur le contexte sanitaire, il y aura encore sans doute des contraintes, mais aussi des espoirs. Notre association veut poursuivre son activité avec la même détermination que vous mettez tous à donner à cette île sa vitalité, sa convivialité et sa beauté.

Le Président, Hervé Gautier



## Théâtre en herbe

En 2019, pour les dix ans du festival Théâtre en herbe, nous avons souhaité une édition exceptionnelle qui marquait l'évolution du festival. Nous avons pu fêter dignement nos 10 ans en 2019. 2020, devait être le début d'une nouvelle décennie.

Au cours de cette préparation, la crise sanitaire nous est tombée dessus, et le confinement nous a obligés, progressivement, à annuler tous les contrats que nous avions envisagés pour l'été. Un à un, les festivals ont été annulés et le nôtre avec.

Puis, grâce à la volonté de la municipalité de l'Île-aux-Moines, nous avons finalement échappé au pire et reçu l'autorisation de réorganiser, dans les conditions de respect des gestes barrière, notre festival. Récupérer les contrats et réorganiser un festival furent techniquement compliqué. Cela devint alors notre seule préoccupation du mois de juillet 2020.

Je remercie chaleureusement les artistes, qui ont accepté dans ces conditions difficiles, et pour certains préoccupantes, de venir jouer sur notre scène du Rinville. Je remercie également les volontaires et bénévoles qui ont tout fait pour que nous soyons prêts à temps en s'adaptant aux contraintes des spectacles choisis, qui pour certaines nous furent imposées au dernier moment.

Le soutien accru et affirmé, dans cette période difficile, de la municipalité, du département du Morbihan et de Vannes Agglo, ont permis à notre festival de pouvoir se tenir dans des conditions financières acceptables.



Nous avons donc pu accueillir comme la tradition le dicte désormais, trois rendez-vous, avec la lecture, pour la première fois au Rinville, de la pièce de Christophe Mory *La passion* avec Edouard Michalon et Hervé Masquelier, puis le magnifique seule en scène d'Isabelle Andréani sur le texte *D'un cœur simple* de Gustave Flaubert, et pour finir, la magnifique

proposition *J'excuse*, écrite par Christophe Mory, interprété par lui-même et la talentueuse comédienne Marion Lahmer. Malheureusement, nous ne pouvions pas présenter le travail de La Compagnie du Caillou qui, confinée pendant ces périodes de crise sanitaire, n'avait pu mener à bien ses répétitions et terminer son travail pour le présenter dans de bonnes conditions. Nous les attendons en 2021.

La saison 2021 pour la 12<sup>ème</sup> édition devrait être le début d'une renaissance après crise... Je resterai encore dans le secret, en attendant d'être sûr que cette période difficile soit véritablement derrière nous. Nous sommes résolus à tout faire pour que les 6,7 & 8 août 2021, le festival ait lieu et soit plus que jamais rayonnant.

Avec le maire, Philippe Le Bérigot, avec les autorités départementales et vannetaises, toutes les initiatives qui nous permettront d'être présents et de réussir, seront mises en œuvre pour cela. Je vous souhaite une bonne fin d'année, un printemps ensoleillé et revigorant et je vous dis à bientôt.

Le Président, Hervé Masquelier

### Deuxième édition de Passeurs de Films à l'Île-aux-Moines

#### Le Festival de cinéma :

La deuxième édition de Passeurs de Films, qui s'est déroulée les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 août 2020 dans les conditions particulières liées à la crise sanitaire, a été un indéniable succès. Plus ambitieuse que la précédente, cette édition a offert au public 3 projections en plein air sur un écran géant. Plus de 1700 spectateurs ont assisté à ces séances.

Les projections ont eu lieu dans le parc du château du Gueric, où l'espace permettait le respect des mesures sanitaires de distanciation physique entre les spectateurs.

Ce fut une année exceptionnelle car les 3 films présentés, « Effacer l'histoire » de Gustave Kervern et Benoît Delépine, « ADN » de Maïwenn et « Les choses qu'on dit et les choses qu'on fait » d'Emmanuel Mouret, l'étaient en avant-première. Maïwenn et Emmanuel Mouret nous ont fait l'honneur de venir présenter leur film, ainsi que d'en débattre avec les spectateurs le lendemain de la projection, sur la place du Marché.

#### Le ciné-club :

Le 18 octobre, le ciné-club a repris à la salle du Rinville, avec le film « Hors Normes » d'Eric Toledano et Olivier Nakache.

Nous remercions la Mairie, qui a pour cette rentrée équipé la salle d'un matériel de projection neuf très performant.

Devant le succès rencontré l'an dernier, nous avons prévu d'organiser cette année 2 projections mensuelles.

Hélas, suite aux décisions de re-confinement national, nous avons dû interrompre les projections. Nous le regrettons vivement, heureux que nous sommes du succès rencontré par le ciné-club. Mais ce n'est que partie remise, nous veillerons, et dès que les conditions sanitaires le permettront, nous reprendrons les séances.

À très vite, pour à nouveau partager le plaisir d'être ensemble pour voir des films.

Vive le cinéma !

Contact : [passeursdefilms@gmail.com](mailto:passeursdefilms@gmail.com)  
[cineclub@passeursdefilms.fr](mailto:cineclub@passeursdefilms.fr)



**LE CINÉ-CLUB** /// Salle du Rinville

**PASSEURS DE FILMS**

Vincent Cassel Reda Kateb

**Hors Normes**

un film de Eric Toledano et Olivier Nakache

**Dimanche 25 octobre 2020**  
**2 séances : 16h et 18.30h**

Réservation obligatoire auprès de Sylvaine Guichard  
[cineclub@passeursdefilms.fr](mailto:cineclub@passeursdefilms.fr) /// 06 83 06 42 34

## Les Jardins Partagés du Caillou

Nous sommes très satisfaits de notre première année de jardins partagés, une chouette ambiance, une belle récolte. La présence d'une grosse dizaine d'adhérents motivés, dont certains très expérimentés, nous permet de faire du bon travail et surtout de s'enrichir de conseils et pratiques de cultures diverses.

Nous remercions Camille et Mathilde qui nous fournissent en électricité pour obtenir l'eau, indispensable.

Notre vœu pour 2021 est d'obtenir l'autorisation pour la construction d'une cabane, afin d'y mettre nos outils et notre petit matériel à l'abri.

Nos projets pour 2021 sont de développer la culture de plantes médicinales et d'agrandir les parcelles communes, afin de diversifier nos cultures.

Après cette année inoubliable, nous vous souhaitons le meilleur pour 2021 !

*Le bureau*



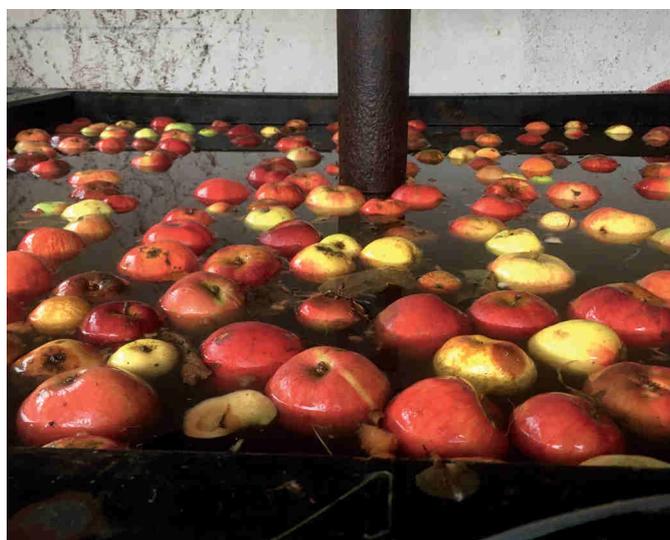
## AMPP Bourus

### Redémarrage d'automne pour Bourus !!

Après l'élection d'un nouveau bureau de l'association le 26 août dernier, anciens et nouveaux venus ont relancé les activités de l'AMPP Bourus, Association de la Maison du Paysage et du Patrimoine sur l'Île-aux-Moines.

Du côté des vergers, une quarantaine de bénévoles sont venus le dernier week-end de septembre glaner les pommes à Penhap et chez des particuliers qui nous avaient ouvert leur jardin.

Une partie de la récolte a été pressée, stérilisée et mise en bouteilles par la cidrerie du Golfe. Les enfants de l'école Saint-Joseph s'attellent en ce moment à la fabrication des étiquettes. Le nectar obtenu est délicieux et l'association vous informera prochainement de sa mise en vente, ainsi que des fameuses confitures et gelées de pommes confectionnées par Véronique.



*Le lavage des pommes*

La seconde partie de la récolte était réservée à la fabrication d'un cidre entièrement local. Bonne nouvelle, les deux pressoirs du cromlec'h, remis en état pour l'occasion par les membres de l'association, fonctionnent à merveille. Nous regrettons de n'avoir pas pu faire ce pressage en public, comme nous l'avions prévu, mais les mesures sanitaires d'octobre ne l'ont finalement pas permis. C'est partie remise pour l'année prochaine ! Nous serons d'autant plus aguerris pour vous accueillir. En attendant, nous veillons à la fermentation du cidre 2020. Pour l'instant, ça pétille dans la cuve !!

Pour les prochaines actions, l'association prévoit de s'atteler à l'entretien du verger de Penhap. La tempête Alex ne l'a malheureusement pas épargné. Trois arbres ont été couchés sous l'intensité des bourrasques. L'un d'eux qui était encore enraciné, a été redressé par Julien Leperlier avec l'aide des membres de l'association dans l'espoir qu'il se consolide. Affaire à suivre... Nous prévoyons prochainement de remplacer les autres arbres décimés par de nouvelles plantations. Une taille d'hiver sera ensuite organisée pour encourager la bonne fructification sur l'ensemble du verger. Avis aux connaisseurs de pommiers anciens, nous cherchons à identifier les variétés présentes sur le verger. Si vous avez des pistes, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'association.

Et pour la suite, nous réfléchissons comment faire pour que cette chaîne de fabrication devienne de plus en plus locale. Nous espérons pouvoir étendre et pérenniser le verger avec de nouvelles plantations, et enfin nous souhaitons, comme cette année encore, poursuivre la collaboration avec Couleurs de Bretagne qui accueille des artistes à venir mettre en image le magnifique patrimoine de l'île.

Vous pouvez suivre notre actualité en vous abonnant à notre page Facebook : <https://www.facebook.com/bourus.ampp/>

*Le bureau*



### ADSL IAM

Comme sur toute l'île, la tempête Alex n'a pas épargné le sentier littoral.

Quelques résineux, peu ancrés dans le sol, prouvent une nouvelle fois leur fragilité lors des tempêtes et par là même leur dangerosité.

Malgré tout, le sentier littoral séduit de plus en plus, et tous les îlois et promeneurs qui l'ont pratiqué apprécient l'environnement marin qu'il offre.

Son tracé est maintenant net au bois d'Amour et permet de respecter la végétation du bois.



Malgré des problèmes ici ou là, la progression du sentier se poursuit lentement, mais sûrement.

Il reste à concrétiser la côte ouest du Trec'h, le nord de Brouël et bien sûr une partie de la côte est de Penhap, au sud du chantier du Guip.

La Covid-19 a déjà retardé bien des décisions. Souhaitons que les services compétents soient actifs... Nous y veillerons...

Bientôt Noël, confinés ou pas, joyeuses fêtes et très heureuse année 2021 à vous tous.

*La présidente, Denise Rivière*

## Quelques nouvelles de l'association Le Trec'h 2020

Cette année n'est pas une année ordinaire, tout le monde l'a remarqué et en a fait l'expérience dans de multiples domaines. Pour notre association également, l'année a été chamboulée et certains projets remis à plus tard. Après quelques hésitations, le bureau de l'association a décidé d'organiser une assemblée générale en plein air (avec des distances de sécurité), qui s'est passée de façon presque « normale ». À l'unanimité, les membres réunis ont voté pour maintenir le nettoyage de la côte. Celui-ci a donc eu lieu avec un petit groupe d'une douzaine de personnes. Malheureusement, aucun apéritif ne récompensait les efforts des participants... Nous espérons pouvoir rétablir cette tradition conviviale l'année prochaine et, dans la mesure du possible, organiser d'autres événements.



Attendons des temps meilleurs et continuons à rester attentifs à l'environnement. La mise en valeur et la protection du site de la pointe du Trec'h, ainsi que le bien-être de ses résidents, sont au centre des préoccupations de notre association. Nombreux sont les thèmes abordés, les actions à mener. L'association Le Trec'h 2020 a besoin de tous les habitants du Trec'h pour être plus efficace, davantage à l'écoute de tous, et pour proposer d'autres idées utiles à l'environnement ou à la communauté. Pensez à adhérer nombreux !

L'année prochaine, l'association changera de nom au cours d'une assemblée générale extraordinaire.



Nous remercions Patrice Léger de nous avoir envoyé un dessin qu'il a réalisé après avoir participé au nettoyage de la côte du Trec'h.

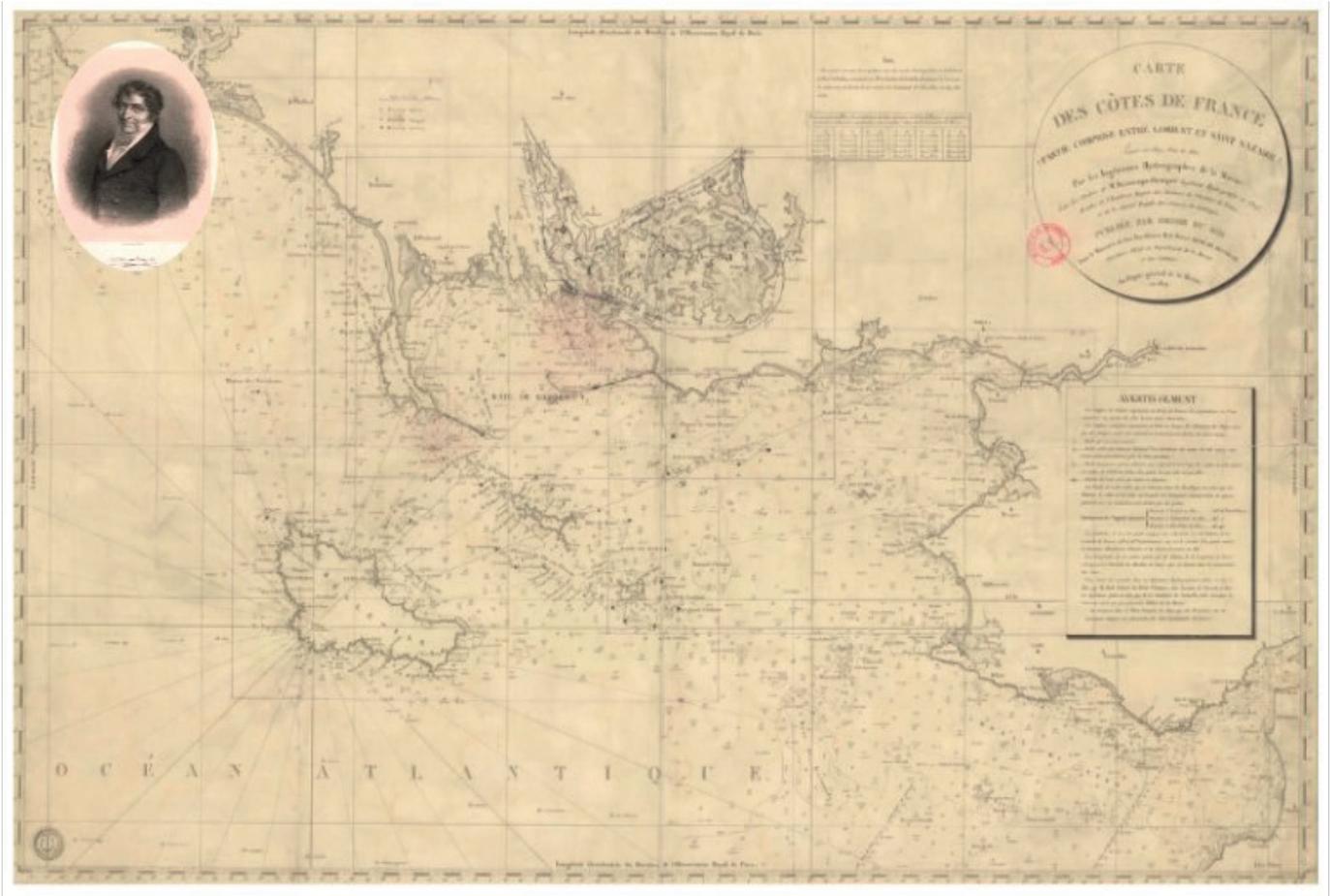
*Le bureau,  
letrech2020@gmail.com*

## L'incroyable projet du « Port de César » de 1829

En 1829 naît un projet aussi incroyable que farfelu et ambitieux qui ne pourrait se comparer, s'il avait vu le jour, qu'avec les grands travaux d'Hercule et aurait engendré un véritable désastre écologique irréparable pour les générations à venir dans notre cher Golfe.

Naviguant sur internet, c'est par hasard que j'ai découvert l'existence de ce projet inconnu du public ainsi que les dessins suivants, base de l'étude menée pendant plusieurs années par cet ingénieur, écarté heureusement à l'époque par le ministère maritime. Il m'a semblé intéressant de le faire paraître dans la « Gazette de l'Île-aux-Moines »...

Charles-François Beautemps-Beaupré (1766-1854), ingénieur hydrographe français, envisage alors sérieusement de transformer le golfe du Morbihan en un immense bassin à flot sous le nom pompeux de « Port de César » (faisant sûrement allusion à la fameuse bataille des Vénètes) avec, à la clé, un projet colossal.



*Dessin de l'ensemble du projet du "Port de César" présenté en 1829*

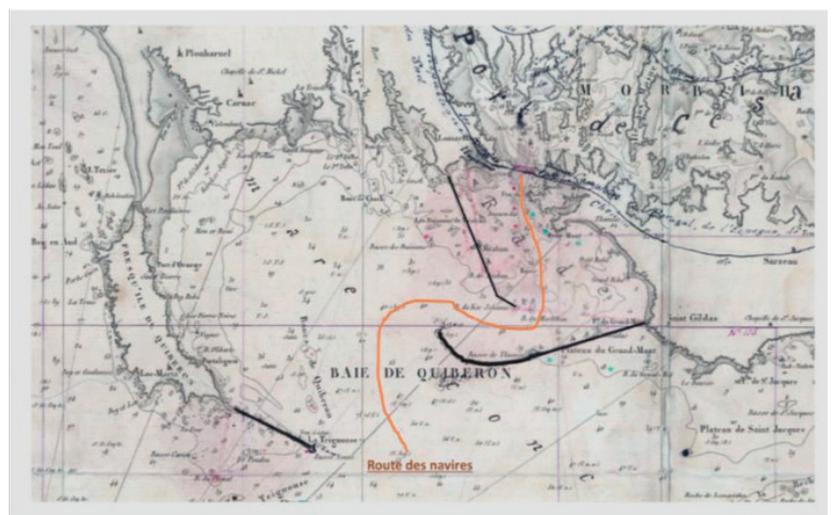
### L'encerclement de la baie de Quiberon :

Cet ingénieur propose alors de fermer une grande partie de la baie de Quiberon par deux immenses digues qui s'élèveraient de 15 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer aux plus grandes marées (l'équivalent de 5 étages) et de 10 mètres de large.

L'une d'entre elles partirait de la pointe de Quiberon, aboutissant aux rochers de la Teignouse.

L'autre digue partirait de la pointe du Grand Mont sur la presqu'île de Saint-Gildas-de-Rhuys, enfermant en demi-cercle une grande partie de la baie exposée aux forts vents du large.

Enfin, une troisième digue de moindre importance, de 10 mètres de hauteur et cinq



*L'encerclement de la baie de Quiberon par d'immenses digues*

mètres de large, partirait de Locmariaquer afin de protéger l'entrée du Golfe des forts vents dominants soufflant du secteur sud-ouest et des déferlantes (voir dessin ci-dessus).

Ces immenses digues permettraient de diminuer l'effet de la houle et des déferlantes, protégeant et sécurisant ainsi l'accès à l'entrée de la baie de Quiberon.

La digue de moindre mesure, édiflée face à l'entrée du Golfe, réduirait considérablement l'effet du courant, si fort qu'il rend difficile l'accès à ce dernier lors des fortes marées, et annulerait totalement l'effet de la houle restante. Elle protégerait également l'entrée des forts vents de nord/nord-ouest.

L'entrée du Golfe serait alors accessible à des bateaux de très gros tonnage grâce à un chenal de 50 mètres de profondeur sur 200 mètres de large creusé face à Port-Navalo et délimité, tel qu'indiqué sur la carte, par des bouées vertes et rouges dont l'alignement commencerait face au Petit Mont sur la presqu'île de Rhuys.

### **L'aménagement du golfe du Morbihan en bassin à flot :**

Une fois la baie de Quiberon protégée par les digues, commenceraient alors les travaux faramineux de l'aménagement du Golfe en bassin à flot.

Tout d'abord, une ligne de chemin de fer serait construite qui ferait le tour complet du golfe du Morbihan en suivant grossièrement le relief des côtes. Un pont géant franchissant l'entrée du Golfe entre Port-Navalo et la pointe de Locmariaquer, permettrait au chemin de fer de pouvoir circuler tout autour du Golfe en boucle complète. Incroyable mais vrai, une ligne de chemin de fer complémentaire partirait de Séné, traversant successivement les îles de Tascon et d'Arz, aboutissant... dans le bourg de l'Île-aux-Moines en entrant par la pointe de Brouël !

L'entrée du Golfe à hauteur de Port-Navalo se rétrécirait à 100 mètres de largeur avec la construction d'une digue surmontée par un pont sur lequel passerait la ligne de chemin de fer. Cela permettrait de réduire l'effet des marées, empêchant le Golfe de se vider de trop d'eau lors de la marée descendante, et de conserver ainsi en permanence un niveau de flot suffisant pour assurer la libre circulation des navires en son sein. L'ensemble du Golfe serait dragué sur une profondeur variant entre 5 et 30 mètres selon les endroits afin d'autoriser l'accès et l'accostage de navires de différents tonneaux et tirants d'eau.

### **Aménagement des rives du Golfe et de ses îles en 84 quais géants :**

Toute la frange côtière du Golfe et certaines îles allaient être aménagées en sections bien définies afin de recevoir les navires de tous gabarits provenant de toutes les colonies et comptoirs que possédait alors la France à cette époque tout autour du monde. Un total de 84 quais géants, représentant autant de pays et répartis en quatre sections principales, permettraient de recevoir toutes les marchandises provenant des différents comptoirs. Elles seraient alors embarquées directement dans les trains qui feraient le tour incessant du Golfe afin de répartir leur contenu sur le territoire français grâce au réseau ferroviaire naissant et qui desservirait les principales villes et chefs-lieux du pays.



*Détails de la ligne de chemin de fer ceinturant le Golfe*

Comme l'indiquent les détails ci-dessous, l'ensemble des rivages du Golfe et certaines de ses îles, telles que l'Île-d'Arz ou l'Île-aux-Moines, seraient aménagés en autant de quais desservis par le chemin de fer qui chargerait les marchandises des navires en provenance principalement des comptoirs.

Les comptoirs étaient des établissements commerciaux établis à l'étranger dans des ports stratégiques, où les navires marchands faisaient escale pour l'approvisionnement en denrées du pays. Les besoins du commerce ont pu conduire au développement d'infrastructures locales initiées par les pays qui possédaient ces comptoirs (routes, voies ferrées, ports, habitations, infrastructures d'entretien des navires, banques).

- Section #1 (sur la rive gauche de la rivière d'Auray et jusqu'à Locmariaquer) : Amérique latine et Antilles
  - Brésil et autres pays d'Amérique du Sud
  - Amérique centrale et Antilles.
- Section #2 (sur la rive droite de la rivière d'Auray jusqu'à Berder) : Amérique du Nord
  - États-Unis d'Amérique, Canada et Mexique.
- Section #3 (le long de la côte comprise entre Berder et Vannes y compris la côte ouest et le port de l'Île-aux-Moines) : mer du Nord, mer Baltique, Chine et Japon
  - Grande-Bretagne, Belgique, Hollande, Suède, Norvège, Danemark, Prusse, Russie, Chine et Japon
- Section #4 (le long de la côte située entre Séné et Port-Navalo y compris la côte est de l'Île-aux-Moines et sud de l'Île-d'Arz) : mer Méditerranée, Orient, Inde et Asie
  - Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Turquie, Proche et Moyen-Orient, Afrique, Madagascar, Inde et Asie du Sud.



*Détail des différentes zones par pays ou région*

La durée totale des travaux était estimée à plus de quarante ans. Le projet restera au stade embryonnaire et sera rejeté par les ministères de l'époque, étant jugé totalement utopique et faramineux.

Il y eut ainsi tout au cours de l'histoire de nombreux autres projets concernant le golfe du Morbihan.

Heureusement, aucun d'entre eux ne verra jamais le jour. Le Golfe, ainsi, restera intact, évitant les désastres écologiques bien connus, commis sur nos côtes françaises au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle.

Aujourd'hui, le golfe du Morbihan, qui ne reçut heureusement la vague du tourisme que très tardivement, est protégé par de nombreuses lois et décrets qui veillent sur les dégâts que pourrait commettre l'homme au nom de ce que l'on surnomme le progrès, et qui n'est pas toujours forcément compatible avec la nature.

Une forte conscience écologique prend petit à petit le dessus et de nombreuses initiatives voient le jour chaque année. Cela devrait garantir aux générations futures un avenir prometteur dans le respect naturel de ce cadre unique et idyllique qu'est le golfe du Morbihan.

Il nous incombe à tous d'éduquer nos enfants dans le respect total de la nature, leur garantissant ainsi un avenir meilleur et une vie saine en harmonie totale avec un milieu salubre...

*Gildas Renaux*

## De jeunes restaurateurs s'installent à l'Île-aux-Moines ...



Mathilde et Acan : La Girouette



Olga et Pierre : Kerico



Manon et Camille : Le Grand Pont

En deux ans, trois jeunes couples ont ouvert leurs commerces de bouche à l'Île-aux-Moines : Manon et Camille qui tiennent la Crêperie Le Grand Pont depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019, Mathilde et Acan qui ont ouvert la Girouette en mai 2019, et les derniers en date, Olga et Pierre avec la pizzeria Kerico qui a ouvert ses portes, post-confinement 1, le 10 juillet 2020.

Une aubaine pour la commune, qui tente sans cesse, de rajeunir sa population. L'ouverture de la MAM est un signe qui ne trompe pas, de jeunes actifs s'installent sur l'île. L'affluence touristique pendant la saison, semble offrir de belles opportunités aux commerçants. S'installer sur l'île peut malgré tout réserver des surprises. Le logement reste aujourd'hui un frein majeur pour les jeunes qui souhaitent vivre à l'année à l'Île-aux-Moines. Vaste sujet que celui du logement sur l'île.

### **Pourriez-vous vous présenter ?**

- Olga et Pierre (29 ans) : nous avons ouvert la pizzeria Kerico le 10 juillet 2020.
- Mathilde (28 ans) et Acan (31 ans) : nous avons ouvert la Girouette le 6 mai 2019.  
Mathilde : Acan étant cuisinier et moi sommelière nous avons voulu regrouper nos deux univers avec ce « bar à vin / cave à manger ». On trouvait que ce concept, apéritif et repas sur le pouce, manquait sur l'île.
- Manon et Camille (31 ans) : nous avons ouvert le 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **Pourquoi avoir choisi la restauration ?**

- Pierre : je travaille depuis un moment en restauration, en France et à l'étranger. J'avais le désir depuis quelques années d'ouvrir mon propre restaurant.  
Olga : nous avons ça en commun, de vouloir ouvrir notre affaire. Moi au Guatemala et Pierre à l'Île-aux-Moines.
- Mathilde et Acan : pour nous c'est une passion. Nous aimons la bonne bouffe, le bon vin et les bons moments.
- Manon et Camille : nous avons fait une école de commerce et eu différentes expériences à côté, notamment dans la restauration. Nous avons eu l'envie de monter notre entreprise et une opportunité de gérance s'est offerte à nous avec Armelle Dubois.

### **Le choix de monter un projet à l'Île-aux-Moines vous est venu comment ?**

- Olga et Pierre : nous voulions être ensemble et le projet sur l'île était plus avancé que celui au Guatemala.  
Nous nous sommes mariés et avons choisi d'ouvrir la pizzeria à l'Île-aux-Moines.  
Olga : je tiens à préciser, j'ai décidé de suivre Pierre, il ne m'a pas forcée à rester. 😊

- Mathilde et Acan : c'est un endroit qui nous est cher. On voulait y vivre et s'y installer professionnellement.
- Manon et Camille : comme il s'agissait de notre première fois en tant que patrons, nous cherchions une gérance. Manon connaissait bien l'Île-aux-Moines et Armelle nous a proposé la crêperie. Nous avons saisi l'opportunité.

### **Comment s'est effectuée la recherche de votre local ?**

- Pierre : depuis deux ans, je regardais les locaux sur l'île. Après ma saison à la Girouette en 2019, j'étais persuadé qu'il y avait de la place pour des jeunes sur l'île.  
Ça n'a pas été compliqué de trouver un local, mais nous avons dû être patients.
- Mathilde et Acan : nous avons d'abord eu une opportunité à Vannes, qui s'est arrêtée en cours de route.  
Mathilde : l'Île-aux-Moines est ensuite venue naturellement. Le Cap Horn étant un restaurant familial. Je suis la troisième génération de Labousse à travailler dans ces murs.
- Manon et Camille : nous avons cherché pendant trois ans, sur l'île et dans d'autres endroits. Nous avons visité deux locaux sur l'île avant de nous positionner sur le port.

### **Avec un peu de recul, quelle vision avez-vous de cette saison 2020 ?**

- Olga et Pierre : ça a été doublement particulier car c'est notre première affaire à tous les deux. Avec du recul, cette année Covid a été intense pour nous. Il était difficile de faire respecter les mesures sanitaires par certains clients.  
Olga : je ne m'étais pas préparée à cette affluence de tourisme.
- Mathilde et Acan : nous avons fermé le 14 mars et ré-ouvert mardi 02 juin au soir. Vu comment c'était parti, nous sommes plutôt satisfaits de la saison. Les touristes étaient au rendez-vous, tout comme nos habitués.  
Malgré tout, nous avons tâtonné au début avec les règles à faire respecter aux clients.

- Manon et Camille : le chiffre d'affaire est en baisse par rapport à l'année dernière, malgré des mois de juillet et août intenses. Les gestes barrières n'ont pas toujours été faciles à faire respecter.

#### **Avez-vous pu travailler pendant le confinement ?**

- Olga et Pierre : nous devons signer mi-mars, mais tout a été reporté.  
Nous n'avons pas subi de pertes car nous n'avions encore rien engagé. Ce qui n'est pas plus mal. Il a fallu attendre de pouvoir ouvrir.
- Mathilde : j'ai travaillé sur ma carte des vins et nous avons fait une opération de vente de vins à domicile. Ça nous a permis de déstocker pour renouveler la cave. L'opération a bien marché, les gens ont joué le jeu. Ça nous a permis de refaire un peu de trésorerie pour commander de nouveaux vins.
- Manon et Camille : fin mai, nous avons proposé des burgers à emporter pour retrouver une activité et nous remettre dans le bain. La crêperie a ré-ouvert normalement mi-juin.

#### **Trouver un local c'est une chose. Qu'en est-il du logement ? Racontez-nous votre recherche de logement depuis votre installation.**

- Olga et Pierre : trouver une location à l'année c'est difficile à l'Île-aux-Moines. Pour le moment, nous avons une location de septembre à juin. En termes de confort ce n'est pas idéal, car c'est une maison d'été. De juin à septembre nous logeons dans notre famille. Ça nous fait deux déménagements pendant la saison, ce n'est pas simple, mais comme pour le local, nous allons être patients. Nous avons déjà de la chance d'avoir notre famille sur l'île, ce qui n'est pas le cas de tout le monde.
- Mathilde et Acan : nous sommes revenus sur l'île en 2016. Notre demande de logement social a été enregistrée l'hiver 2017/2018 et nous avons eu une maison au printemps 2019. En tout, ça a donc été un an et demi d'attente. Pendant ce temps-là, nous logions dans notre famille. Ce délai est un peu long, surtout quand on a un projet professionnel à côté.

- Manon et Camille : au début, nous avions la maison de mes parents à l'Île-aux-Moines. Ensuite, dans les premiers mois qui ont suivi l'ouverture de la crêperie nous habitons Ploeren. Il a fallu attendre huit mois pour accéder à un logement social sur l'île. Ça a été assez rapide finalement.

#### **Que conseillerez-vous à des jeunes qui voudraient monter leur commerce sur l'île ?**

- Olga et Pierre : être patient et garder son idée de départ !
- C'est une île où il y a de belles opportunités quand tu veux travailler. Elle a cette particularité des saisons qui fait que tu travailles à 200% une partie de l'année et que le reste de l'année est plus tranquille.
- Mathilde et Acan : être patient et bien analyser le marché et la vie sur l'île. Il est important de se rendre compte des inconvénients qui peuvent exister quand on habite sur une île à l'année. Il faut aussi faire en sorte de s'intégrer en participant à la vie de l'île.
- Manon et Camille : avoir connaissance du lieu et être imprégné de ce qu'est l'Île-aux-Moines. Avoir connaissance des contraintes qui incombent à la vie sur l'île, comme le logement. C'est un petit village donc c'est important d'être intégré dans la communauté.

#### **Avez-vous commencé à réfléchir à une formule pour accueillir nos amis insulaires ?**

- Olga et Pierre : pas encore. Il faudra montrer notre potentiel et la richesse de l'Île-aux-Moines.
- Mathilde et Acan : nous aimerions faire des apéritifs - concerts et proposer des plats faciles à emporter. Nous n'avons jamais fait *Les Insulaires !*, mais nous savons qu'il y a du débit et qu'il est important de faire des choses conviviales et pas trop chères. On espère pouvoir agrandir nos terrasses pour l'occasion ... 😊
- Manon et Camille : nous proposerons des formules spéciales pour *Les Insulaires !* et nous ferons des galettes et des crêpes à emporter, car il y aura du monde.

Alizée Burban

... Ils nous proposent un menu sympa pour les fêtes !



## Recette de la Girouette

### Entrée : Pressé de chair de tourteau et carpaccio de Saint-Jacques

Pour 6 personnes : 2 tourteaux, 6 tranches de pain de mie, 4 noix de Saint-Jacques, ciboulette fraîche, 1 échalote, 1 pomme Granny Smith, 1 citron caviar, 1 citron vert, 1 bouquet garni, beurre demi-sel, emporte-pièce

Mayonnaise : 1 œuf + 1 càs de moutarde de Dijon + huile de tournesol + sel/poivre

- Cuire les tourteaux 12 minutes dans un bouillon porté à ébullition avec le bouquet garni/sel/poivre.
- Laisser refroidir les crabes à température ambiante, puis les décortiquer en récupérant toute la chair dans un bol. À part, prélever le corail, le mixer et le réserver au frais.
- Mélanger la chair avec la mayonnaise maison, la ciboulette et l'échalote finement ciselées, la brunoise de Granny Smith et les perles du citron caviar. Réserver au frais.
- Trancher très finement les noix de St-Jacques afin d'avoir un beau carpaccio. Le disposer dans une assiette et le badigeonner d'huile d'olive et de citron vert. Réserver au frais.
- Poêler les tranches de pain de mie avec une noix de beurre demi-sel jusqu'à ce qu'elles soient bien dorées.

Dressage : réaliser l'entrée dans un emporte-pièce avec une tranche de pain de mie en base (préalablement découpée dans la forme de l'emporte-pièce), ajouter la chair de tourteau puis recouvrir le haut du fin carpaccio de St-Jacques. Pour une note de couleur, utiliser le corail en coulis. Servir frais avec une poignée de mesclun.

Pour accompagner cette entrée, Mathilde vous propose IGP Val de Loire 100 % Chenin "Dis-moi Oui", du domaine Le Fief Noir. Ce vin fruité doté d'une belle fraîcheur et à la finale gourmande s'accordera à merveille avec votre entrée.



## Recette Kerico



### Plat : La pizza de Noël

Ingrédients : un pâton de pizza, 1 butternut ou 1 courge (pour la base), du guanciale (ou de la poitrine fumée), de la truffe noire (ou des cèpes de l'Île-aux-Moines), de la roquette, de l'huile d'olive, du vinaigre balsamique, du sel, du poivre

- Préchauffez votre four à 180°.
- Faites une purée avec la butternut ou la courge, pour la base de votre pizza. Ajoutez-y un filet d'huile d'olive, une pincée de sel et du thym.
- Augmentez la chaleur de votre four à 210°. Étalez la pâte à pizza au rouleau sur un plan de travail fariné. Déposez-la sur une plaque de four huilée. Répartir votre base butternut ou courge. Garnissez cette base orange, avec de très fines tranches de guanciale (au cours de la cuisson, il se transformera en chips). Versez en filet, une cuillère à soupe d'huile d'olive, donnez un ou deux tours de moulin à poivre et mettez au four pour 15 ou 20 min, jusqu'à ce que la pizza soit dorée.
- Une fois votre pizza sortie du four, et comme c'est Noël, parsemez de très fines tranches de truffes noires sur votre pizza.

Servez aussitôt avec un peu de roquette bien assaisonnée et un trait de balsamique.

## Recette Crêperie Le Grand Port

### Dessert : Pancakes chocolat aux bananes et noix

Pancakes : 60 g de chocolat, 2 œufs, 240 g de farine, 50 g de sucre, 30 cl de lait, 60 g de beurre fondu, 5 cuillères à soupe de levure

Coulis de chocolat : 15 cl de crème liquide, 10 cl de lait, 80 g de chocolat,

Montage assiette : 1 banane, 1 poignée de noix

- Dans un saladier, mélangez la farine, le sucre, la levure et le chocolat. Mettez le beurre fondu.
- Ajoutez les œufs en mélangeant, puis incorporez le lait progressivement. Laissez ensuite reposer la pâte le temps de la préparation du coulis de chocolat.
- Dans une casserole, faites chauffer la crème liquide et le lait. Ajoutez ensuite le chocolat. Mélangez. Quand le coulis est bien lisse, retirez du feu.
- Faites enfin cuire vos pancakes dans une crêpière en les retournant.
- Montez vos pancakes les uns sur les autres, versez le coulis de chocolat. Ajoutez des morceaux de bananes et des noix.
- Ajoutez une boule de glace vanille avant de verser le coulis pour plus de gourmandise.



Nous vous conseillons d'accompagner ce dessert d'un cidre rosé, aux notes de fruits rouges, frais et pétillant.

Joyeuses Fêtes !

## Des habitants encombrants...

Dans une ancienne gazette, il était évoqué la présence de grands mammifères sur l'île et notamment de sangliers, présentés alors comme des visiteurs de passage. Force est de constater que les charmes de l'Île-aux-Moines ont également opéré sur cette espèce, puisqu'une compagnie de sangliers est désormais installée sur l'île de façon permanente. Leur présence est attestée depuis la fin de l'année 2019, où des traces ont été repérées dans le Vran et quelques individus aperçus furtivement. D'après nos sources, ils auraient débarqué sur l'île suite à une battue organisée en presqu'île de Rhuys.

Combien étaient-ils lors de leur arrivée ? Nous l'ignorons. Ce que l'on sait en revanche, c'est que deux laies sont restées sur l'île et y ont mis bas. Ainsi, treize marcassins ont pu être observés sur des pièges photographiques en fin de printemps. Peut-être que les deux femelles se sentant en sécurité à la faveur du confinement de printemps ont décidé de rester sur le caillou pour mettre au monde leur progéniture.

Discrète pendant tout l'été, cette troupe s'est manifestée plus spectaculairement à partir de septembre en allant fouiller les terrains à la recherche de nourriture (vers, insectes, bulbes, ...). De vastes zones ont ainsi été retournées dans les espaces naturels de Penhap ou du Naudeux, secteurs dont l'accueil de la faune sauvage est une des vocations. Plus problématiques en revanche sont les dégradations commises dans les jardins. En ces lieux, les zones retournées approchent l'hectare et plus d'une vingtaine de propriétés ont ainsi été visitées, à des degrés divers.

Si on peut se réjouir que nos espaces naturels remplissent leur rôle, comment ne pas comprendre l'exaspération des îlois voyant leurs jardins retournés ? Sachant qu'une population de sangliers non régulée est appelée à doubler tous les ans, comment envisager à terme la cohabitation sur un espace aussi restreint que l'Île-aux-Moines ? On a cru un temps que l'île étant très fréquentée, les sangliers partiraient



Un jardin visité

d'eux-mêmes. Manifestement, il n'en a pas été ainsi. Pour protéger leurs jardins, certains propriétaires ont installé des clôtures électriques, mais cette solution n'est pas forcément envisageable partout. À l'heure où ces lignes sont écrites, la mairie s'est rapprochée de la préfecture pour voir quelles solutions pouvaient être envisagées en termes de régulation (piégeage, battue, effarouchement). Quoiqu'il en soit, quand on sait la forte croissance démographique de l'espèce au cours de ces dernières décennies, il n'est pas impossible que de nouveaux « débarquements » se produisent dans les années à venir.

Julien Leperlier



## Campagne de stérilisation des chats errants



En février et mars 2020, la mairie a décidé de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants. Le projet a pu être monté sous la supervision de Marie-Paule Bellégo et de Martine Marion, adjointes au maire, et grâce à l'implication

de Cécile Kergall, notre policière municipale, ainsi que des employés de mairie.

### • Comment se déroulent les interventions ?

Des cages trappes sont posées dans des terrains privés, avec autorisation des propriétaires, ou dans des lieux publics choisis, l'après-midi précédant l'intervention. Les animaux sont rapidement mis en sécurité (pose d'un drap sur la cage, diffusion de phéromones apaisantes) et conduits dans un local fermé équipé du matériel nécessaire. S'ils ne sont pas identifiés, ils sont anesthésiés avant toute manipulation et opérés le matin même. Ils reçoivent des injections antidouleur, sont marqués d'un tatouage distinctif dans l'oreille droite, et se réveillent au calme dans un lieu clos. Ils sont ensuite relâchés le lendemain matin sur leur lieu de capture. Nous avons même eu la surprise de voir certains revenir manger dans les cages dès le lendemain !

## • Pourquoi stériliser les chats errants ?

Un chat, pour se nourrir, peut chasser une vingtaine de proies par jour : petits rongeurs, lézards, petits oiseaux majoritairement. L'impact sur la faune de l'île n'est pas négligeable. En période hivernale, ou lors de la gestation, les chats se rapprochent des habitations pour trouver de la nourriture et des abris, et sont parfois responsables de nuisances. Leur période de reproduction s'étend de mars à octobre, même s'il est aujourd'hui fréquent de voir des portées au cours de l'hiver. Une chatte peut avoir deux, voire trois portées par an, et ce dès l'âge de 5 mois. Les combats entre mâles sont fréquents à cette période et responsables de nombreuses blessures et infections. Les femelles doivent assurer la subsistance de leurs petits pendant 2 mois, période au cours de laquelle elles sont souvent de nouveau gestantes. Les maladies (SIDA du chat, leucose et coryza) et le parasitisme (vers digestifs, teigne, puces, tiques) sont les principaux facteurs de mortalité, surtout chez les jeunes. En stérilisant les chats, on limite donc certes leur prolifération mais on les dispense surtout d'un peu plus de misère!

## • Quelles sont les autres actions possibles ?

Identifier et stériliser les chats de compagnie : les propriétaires sont responsables du bien-être de leur animal. Ils sont invités à prévoir dès son plus jeune âge la stérilisation de leur chat, afin d'augmenter son espérance de vie et de limiter la propagation

des maladies. Tout chat de plus de 7 mois doit être identifié et tout chaton cédé, même à titre gratuit, doit être identifié par le cédant et avoir reçu un examen clinique vétérinaire (article L212-10 du Code Rural). Ces obligations, non punitives, ont pour but de limiter les trafics et de responsabiliser ceux qui font naître des chatons.

**Organiser le nourrissage et la surveillance des chats errants :** la loi interdit de nourrir les chats errants dans tous les lieux publics, et sur les voies privées, lorsque cela risque de constituer une gêne pour le voisinage (poubelles éventrées, odeurs...) ou d'attirer les rongeurs (article 120 du Règlement Sanitaire Départemental). Des lieux de nourrissage gérés par des bénévoles seraient une solution alternative, permettant de rassembler les chats dans des lieux choisis et entretenus, plus éloignés des habitations. Les adultes malades pourraient recevoir des soins. L'accueil dans des familles des chatons en âge d'être sevrés pourrait également sortir de la rue ceux dont la socialisation à l'homme est encore possible. Toute personne ayant à cœur le bien-être des chats errants peut se rapprocher de nos élus pour offrir son concours. Les associations du continent ont, hélas, déjà suffisamment à faire.

Forts de ces constats, nous espérons pouvoir reprendre la campagne dès cet hiver, avant la nouvelle période de reproduction.

*Elodie Bligny, vétérinaire en charge de la campagne*



## Les Insulaires !

La Covid nous a forcés à annuler le festival *Les Insulaires* ! 2020, mais un Grand Multiplex Insulaire piloté au départ de l'île-aux-Moines, a permis de retrouver par vidéo tous nos amis des îles du Ponant.

2021 sera l'année de la 9<sup>ème</sup> édition du festival des insulaires à l'île-aux-Moines, les 17, 18 et 19 septembre.

Nous devons tout mettre en œuvre pour offrir à nos amis îliens du Ponant, une fête digne de cette attente par son originalité et sa convivialité.

La réussite de ce festival passe par notre capacité à offrir des logements pour accueillir en grand nombre les délégations des autres îles. Merci de transmettre à Céline Dupuis à la mairie (bibliothèque@mairie-ileauxmoines.fr) toutes vos possibilités, nouvelles offres et confirmations de vos offres de 2020. Parlez-en autour de vous, à vos amis....

Une réunion des bénévoles sera organisée en janvier pour



relancer les commissions et les différents travaux d'organisation de ce festival, dans le respect, bien sûr, des règles sanitaires en vigueur. Nous vous préviendrons par mail et affichage sur les panneaux d'informations.

En attendant cette réunion, merci à vous et portez-vous bien.

*Joël Bouf*



## À Patrick RIGUIDEL

L'île entière a tenu à être ici, elle a conscience d'accompagner prématurément un des siens.

Ton attachement à l'île n'avait de concurrence que celui que tu éprouvais pour la Pointe du Trec'h : sa carrière, ses terrains de jeux et de chasse aux lance-pierres, sa côte, ses cailloux dont pas un seul ne t'était inconnu, et surtout cette mer, ce plan d'eau qui chaque jour t'attiraient tant. Nous savons que ton départ crée une plaie que nous cicatrisonnerons, mais que nous ne guérirons jamais.

On t'a trouvé sur tous les terrains où l'on se donne sans attendre de retour. Tu n'as compté ni ton temps, ni ton énergie pour la société de chasse, pour la Fête de la Mer, pour le Comité des fêtes, pour l'école St Joseph, ...

Tu ne ratais jamais une occasion de mettre tes compétences, ta force, ton entrain pour monter, démonter un barnum, une buvette pour aller chercher à pied, en vélomoteur, en voiture, en bateau les choses, les personnes qui manquaient.

Comme beaucoup de travailleurs de l'ombre, ceux sans qui rien de ce qui est grand ne peut être fait, tu vas nous manquer. Nous tenterons de puiser à ton exemple la disponibilité aux besoins des autres, la satisfaction de réaliser des manifestations qui unissent les énergies, qui fédèrent les îlois, qui participent à faire advenir un bien vivre ensemble que nous affectionnons.

Te dire Merci est bien pauvre et pourtant sache que dans ton apparente discrétion, tu auras marqué ton passage comme celui d'un homme bien, reconnu comme tel, et apprécié.

Ton bateau s'éloigne mais nous savons tous que ton port d'attache est éternellement ici près de ceux qui te sont chers et de tes amis qui resteront fidèles à ta mémoire. La marée sera longue, qu'elle soit bonne.



*Philippe Le Bérigot, le 1<sup>er</sup> décembre 2020.*

## Carnet

### Naissances

- Marius, fils de Lolita et Guillaume Bour, le 24 mai 2020
- Elynn et Aimy, filles d'Alice Bonnet et Maël Oliéro, le 7 août 2020
- Ethan, fils de Marie-Ève Bouchard et Benjamin Viant, le 24 septembre 2020
- Peïo, fils d'Alizée Burban et Maël Le Bot, le 21 octobre 2020
- Manuela, fille de Maria et Loïc Blanchard, le 25 octobre 2020
- Billie, fille de Julie Delmas et Paul Nouvellon, le 28 novembre 2020
- Maïwenn, fille de Lucile Bertin et Erwan Burguin, le 5 décembre 2020

### Mariages

- Miléna Chapot et Antoine Tillon, le 27 juin 2020
- Margaux Muteaud et Anthony Ficara, le 27 juin 2020
- Maud Le Barh et Joffrey Asselin, le 5 septembre 2020
- Yann Quéré et Michael Fuchs, le 10 octobre 2020

### Décès

- Bernard Poichotte, décédé le 9 janvier 2020 à Lorient
- Catherine Montoriol, née Noël, décédée le 30 mai 2020 à Aubergenville
- Maryvonne Le Pluard, née Bellégo, décédée le 18 juillet 2020 à l'Île-aux-Moines
- Françoise Le Marhollec, née Thébaud, décédée le 25 juillet 2020 à l'Île-aux-Moines
- Josette Quigna, née Thébaud, décédée le 1<sup>er</sup> août 2020 à l'Île-aux-Moines
- Jean Bailly, décédé le 5 août 2020 à Paris
- Gildas Machelot, décédé le 7 septembre 2020 à Puteaux. Adjoint au maire de 2008 à 2014
- Andrée Egonneau, née Richomme, décédée le 22 septembre 2020 à l'Île-aux-Moines
- Marie-Noëlle Reignier, née Briel, décédée le 3 novembre 2020 à Vannes
- Sabine Louis, née Rossignol, décédée le 3 novembre 2020 à Clichy
- Patrick Riguidel, décédé le 26 novembre 2020 à Vannes

### Moteur ! Ça va tourner !

Il n'y a pas qu'Ouessant, Sein et Belle-Île, qui ont attiré les cinéastes. La petite mer a attiré aussi les adeptes de la caméra et du scénario. En 1978, Philippe de Broca réalise *Le Cavaleur*, avec Jean Rochefort, Danielle Darrieux (qui ne restera pas insensible aux charmes du Golfe), Nicole Garcia et Annie Girardot. Jean Rochefort y incarne un pianiste chaud lapin, qui emmène sa femme, Nicole Garcia et ses enfants en Bretagne, pour essayer de resserrer les liens familiaux. Il faut dire que notre musicien ne caresse pas que son clavier... Un petit séjour sur leur propriété de l'Île-aux-Moines lui permettra de « s'aérer » un peu... La petite famille est transportée sur une barge, avec voiture et bagages, non pas sur l'Île-aux-Moines, mais sur Boëdic, pour les besoins du tournage. La seule et grande maison de l'île va servir de décor, de même que les berges, où seront tournées des scènes de pêche et de balades. Mais notre cavaleur quitte précipitamment la petite île pour un concert chez une ex-maîtresse. Et, bien évidemment, il tombe amoureux de la petite fille de cette ex-maîtresse... Muriel, Marie-France, Elodie, Christine, frustrées, abandonnent le coureur de jupons qui, déprimé, devient vendeur dans une quincaillerie, rue St-Vincent, à Vannes. Et c'est dans le château



Illustration tirée du livre d'Isabelle Le Corff et Nono « Le cinéma breizh-ilien », aux éditions Skol Vreizh

de l'Hermine que sa fille lui annonce son mariage, ce qui sera l'occasion de rassembler toutes les femmes de sa vie pour la photo !

Un film à revoir, avec ce truculent Jean Rochefort, qui venait en vacances chez son oncle cordonnier, à Dinan.

Prochainement dans cette même rubrique : Mon oncle d'Amérique, d'Alain Resnais.

Nono

## CONSEILS MUNICIPAUX

### Séance du 12 juin 2020

Conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 un nombre maximal de 8 personnes autorisées à assister à la séance a été fixé afin de garantir le respect des gestes barrières.

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Gildas Poulouin, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Alizée Burban, Mathilde Daniel, Édouard Brunet, Pierre Sokoloff.

Absents excusés : Alizée Burban pour le point n°1, Christophe Tattevin qui a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot.

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout du point n° 14 à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 25 mai 2020.

#### Fixation des indemnités de fonction des élus

Le nouveau Conseil municipal doit, dans les trois mois suivant son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres. Cette délibération doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux. Les indemnités du maire et celles des autres élus locaux sont fixées directement par référence à un pourcentage du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indice 1027 qui correspond actuellement à 3889,38 € mensuels.

L'indemnité maximale votée par le Conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire est déterminée en fonction de la population de la commune. De 500 à 999 habitants : 40.3 % de l'indice brut 1 027.

Les indemnités votées par le Conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire sont déterminées en fonction de la population de la commune. De 500 à 999 habitants : 10.7 % de l'indice brut 1 027.

Le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil municipal dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation.

Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal, à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Le recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève à 621 habitants.

Élus	% de l'indice brut 1027 au titre	Montant brut
Maire	40.3 %	1 567,42 €
Première Adjointe	8.25 %	320,87 €
Deuxième Adjoint	8.25 %	320,87 €
Troisième Adjoint	8.25 %	320,87 €
Conseiller délégué	3.675 %	142,93 €
Conseiller délégué	3.675 %	142,93 €

Le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans les conditions décrites ci-dessus à compter de la date d'installation du Conseil municipal et donne pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération. Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020 au chapitre 65.

#### Commissions municipales : créations et désignations des membres

Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Le Conseil municipal décide des commissions, fixe le nombre des conseillers qui y siégeront et les désigne. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans

les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Le Conseil municipal crée les commissions suivantes :

- Commission Activité économique, Tourisme et Finances
- Commission Transition énergétique, Environnement et Cadre de vie
- Commission Urbanisme et Travaux
- Commission Jeunesse et Vie associative
- Commission Culture, Communication et Patrimoine
- Commission Déplacements, Circulation et Sécurité
- Commission Ports, Mouillages, Mer et Littoral

Il désigne les membres suivants pour siéger au sein des commissions :

- La Commission Activité économique, Tourisme et Finances : Philippe Le Bérigot, Catherine Le Roux, Pierre Sokoloff, Mathilde Daniel, Gildas Poulouin, Philippe Morvant, Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne, Jacques Bathiat, Christophe Tattevin
- La Commission Transition énergétique, Environnement et Cadre de vie : Philippe Le Bérigot, Pierre Sokoloff, Édouard Brunet, Régis Talhouarne, Alizée Burban, Jacques Bathiat, Olivier Cario
- La Commission Urbanisme et Travaux : Philippe Le Bérigot, Gildas Poulouin, Catherine Le Roux, Olivier Cario, Philippe Morvant, Régis Talhouarne, Ronan Créquer, Christophe Tattevin
- La Commission Jeunesse et Vie associative : Philippe Le Bérigot, Mathilde Daniel, Maryse Cohen, Édouard Brunet, Gildas Poulouin, Marie-Paule Bellégo
- La Commission Culture, Communication et Patrimoine : Philippe Le Bérigot, Alizée Burban, Maryse Cohen, Catherine Le Roux, Philippe Morvant, Olivier Cario, Régis Talhouarne, Mathilde Daniel, Édouard Brunet
- La Commission Déplacements, Circulation et Sécurité : Philippe Le Bérigot, Catherine Le Roux, Olivier Cario, Maryse Cohen, Alizée Burban, Pierre Sokoloff, Jacques Bathiat
- La Commission Ports, Mouillages, Mer et Littoral : Philippe Le Bérigot, Ronan Créquer, Édouard Brunet, Régis Talhouarne, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Christophe Tattevin.

#### **Désignation des représentants au Conseil des mouillages**

Le maire rappelle que le règlement d'exploitation des zones de mouillages et d'équipements légers prévoit l'existence d'un conseil des mouillages dont le rôle est d'assister le gestionnaire et d'émettre un avis simple sur le montant des redevances. Il se réunit au minimum une fois par an.

Le conseil des mouillages qui est présidé par le maire est composé comme suit :

- L'administration de l'État
- Élus municipaux : 5 membres titulaires et 4 suppléants
- Représentants des plaisanciers (titulaires de contrats annuels) : 6 membres titulaires et 3 suppléants
- Représentants des professionnels (titulaires de contrats annuels) : 2 membres titulaires et 1 membre suppléant.

Le Conseil municipal désigne en tant que membres titulaires : Jacques Bathiat, Ronan Créquer, Édouard Brunet, Régis Talhouarne, Gildas Poulouin, en tant qu'élus membres suppléants : Mathilde Daniel, Olivier Cario, Christophe Tattevin, Philippe Morvant.

#### **Proposition de désignation de 24 membres à la commission communale des impôts directs**

Une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal. La commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensés par l'administration fiscale.

Le Conseil municipal doit proposer par délibération une liste de contribuables, en nombre double soit 24 noms pour l'Île-aux-Moines.

Les conditions sont les suivantes :

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'union européenne et âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des trois taxes directes locales qui concernent la commune. Il est précisé que, sur les 24 propositions de commissaires, le Directeur Départemental des Services Fiscaux désignera 6 titulaires et 6 suppléants.

Le Conseil municipal propose à la commission communale des impôts directs, en qualité de Commissaires titulaires ou suppléants :

- Jacques Bathiat
- Philippe Morvant
- Catherine Le Roux
- Pierre Sokoloff
- Édouard Brunet
- Régis Talhouarne
- Marie-Paule Bellégo
- Mathilde Daniel
- Éric Le Masne
- Pierre Martin
- Anne-Luce Le Mauff
- Stéphane Guiragossian
- Christophe Le Mené
- Brigitte Le Gall
- Yann Camenen
- Jean-Marie Montoriol
- Monique Blin
- Didier Robert-Bancharelle
- Yves Briel
- Sylvaine Guichard
- Joël Bouf
- Guy Oliéro
- Pascal Mouchot
- Yves Taveau

#### **Désignation de deux représentants titulaires à Morbihan énergies**

Morbihan énergies est un syndicat mixte de coopération intercommunale créé le 7 mars 2008. Il intervient sur le territoire départemental, au service des communes et assure à leurs demandes des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Le syndicat est chargé de contrôler, de développer et de renforcer son réseau de distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à ENEDIS. Il réalise des travaux d'investissement, de rénovation, des opérations de diagnostic et de maintenance en éclairage public. Il est acteur dans le secteur des énergies renouvelables, des bornes de recharge pour véhicules électriques... Deux représentants titulaires, membres du Conseil municipal doivent être désignés.

Le Conseil municipal désigne Philippe Le Bérigot et Pierre Sokoloff comme délégués de Morbihan énergies.

### **Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à l'association Paysages des mégalithes**

L'association Paysages des mégalithes œuvre pour la connaissance, la mise en valeur et la préservation du patrimoine mégalithique de Carnac et du Sud Morbihan.

L'association « Paysages de Mégalithes » rassemble 26 communes morbihannaises : Carnac, La Trinité-sur-Mer, Locmariaquer, Larmor-Baden, Arzon, Sarzeau, St-Gildas-de-Rhuys, Île-aux-Moines, Île-d'Arz, St-Pierre-Quiberon, Quiberon, Île-d'Hoëdic, Île d'Houat, Le Bono, Crac'h, St-Philibert, Erdeven, Plouharnel, Belz, Étel, Ploemel, Baden, Arradon, Séné, St-Armel, Le Hézo.

La candidature des paysages de mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO est portée par l'association du même nom. Elle a été fondée en 2012 par les collectivités (mairies, intercommunalités, département), les établissements publics d'État concernés (Centre des monuments nationaux et Conservatoire du littoral) et les associations intéressées par le patrimoine et le tourisme.

Chaque commune concernée par l'aire d'étude définie par le comité scientifique doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant qui siégeront en qualité de membres de droit au sein de l'association.

Le Conseil municipal désigne Olivier Cario en membre titulaire et Laure Pédezert-Renaux en membre suppléante.

### **Désignation d'un représentant de la commune à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Ports du Morbihan**

La commune de l'Île-aux-Moines est actionnaire de la Compagnie des Ports du Morbihan. Elle a pour objet social l'étude, la gestion et l'exploitation, par voie de concession, d'affermage, ou sous toute forme de conventions, d'équipements et d'ouvrages portuaires.

Le Conseil municipal désigne Philippe Le Bérigot comme représentant à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale de la société Compagnie des Ports du Morbihan.

### **Désignation d'un représentant titulaire et d'1 suppléant au conseil portuaire du port de l'Île-aux-Moines et de Port-Blanc à Baden**

Le maire indique qu'il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un suppléant, (chaque membre de ce conseil portuaire ne pouvant avoir qu'un seul mandat, les deux représentants du Conseil municipal ne peuvent, ni ne doivent être les mêmes que ceux désignés par la Compagnie des Ports du Morbihan pour la représenter en sa qualité de concessionnaire en cette même commission) qui représenteront la commune auprès du conseil portuaire des ports de l'Île-aux-Moines et de Port-Blanc à Baden.

Le Conseil municipal désigne Jacques Bathiat en représentant titulaire et Ronan Créquer en représentant suppléant.

### **Désignation de deux délégués de la commune à la mission locale pour l'emploi du pays de Vannes**

Le maire rappelle que la mission locale du pays de Vannes est chargée de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans.

Le Conseil municipal désigne Marie-Paule Bellégo et Maryse Cohen comme représentantes.

### **Désignation d'un représentant au Comité National d'Action sociale (CNAS)**

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association de loi 1901, organisme paritaire et pluraliste, chargée de l'action sociale en faveur des personnels des collectivités locales. Le maire indique qu'il convient de désigner un représentant élu de la commune. Le Conseil municipal désigne Marie-Paule Bellégo comme représentante au CNAS.

### **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense**

Le maire rappelle que les correspondants défense sont investis d'une mission d'information et de sensibilisation de ses concitoyens aux questions de défense, les correspondants défense sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires au niveau départemental. Le Conseil municipal désigne Olivier Cario en tant que correspondant en charge des questions de défense.

### **Désignation d'un conseiller municipal référent sécurité routière**

À la suite du forum d'initiatives locales qui s'est tenu le 19 octobre 2005, un réseau d'Élus Référents Sécurité Routière (ERSR) a été mis en place dans le département du Morbihan. Ce réseau, mène principalement des actions orientées vers la prévention routière, notamment grâce à des interventions pour les jeunes et dans les écoles. Le Conseil municipal désigne Olivier Cario comme référent sécurité routière.

### **Désignation d'un membre délégué pour siéger au sein de l'OGEC**

Le Conseil municipal désigne Alizée Burban comme membre délégué de l'OGEC.

### **Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour les commerçants pour l'année 2020**

Au vu de la situation exceptionnelle liée au confinement et à la crise sanitaire et afin d'apporter un soutien aux commerçants bénéficiaires d'un droit d'occupation du domaine public communal, le Conseil municipal décide d'exonérer les droits de terrasses pour l'année 2020.

*La séance est levée à 19h12*

## Séance du 3 août 2020

Présents : Philippe Le Bérigot, Marie-Paule Bellégo, Olivier Cario, Gildas Poulouin, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Pierre Sokoloff, Alizée Burban, Christophe Tattevin

Absents excusés : Philippe Morvant qui a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot, Jacques Bathiat qui a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne qui a donné pouvoir à Gildas Poulouin, Mathilde Daniel qui a donné pouvoir à Ronan Créquer, Édouard Brunet qui a donné pouvoir à Pierre Sokoloff  
Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 12 juin 2020.

### **Détermination du nombre d'adjoints**

Par délibération en date du 25 mai, le Conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints à 3. Afin de partager au mieux les tâches quotidiennes de la municipalité, il est nécessaire de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints.

## Élection d'un quatrième adjoint

Le maire propose au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un quatrième adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Olivier Cario est candidat, Il est procédé au déroulement du vote.

Les bulletins sont alors distribués. Chaque conseiller municipal remet fermé au maire son bulletin de vote.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

15 bulletins trouvés dans l'urne, 0 bulletin blanc et nul, 15 suffrages exprimés

Olivier Cario ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire. L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

## Fixation des indemnités de fonction des élus

Le nouveau Conseil municipal doit, dans les trois mois suivant son installation, prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres. Cette délibération doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux élus municipaux.

Les indemnités du maire et celles des autres élus locaux sont fixées directement par référence à un pourcentage du montant de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, l'indice 1027 qui correspond actuellement à 3889.38 € mensuels.

L'indemnité maximale votée par le Conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire est déterminée en fonction de la population de la Commune. De 500 à 999 habitants : 40.3 % de l'indice brut 1 027. Les indemnités votées par le Conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire sont déterminées en fonction de la population de la Commune. De 500 à 999 habitants : 10.7 % de l'indice brut 1 027. Le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil municipal dès lors que les adjoints sont tous titulaires d'une délégation. Les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil municipal, à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé. Le recensement de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève à 621 habitants.

Le maire indique que le nombre d'adjoints ayant été modifié, il est nécessaire de revoir les indemnités.

Élus	% de l'indice brut 1027 au titre	Montant brut
Maire	40.3 %	1 567,42 €
Première Adjointe	9.5 %	369,49 €
Deuxième Adjoint	9.5 %	369,49 €
Troisième Adjoint	9.5 %	369,49 €
Quatrième Adjoint	9.5 %	369,49 €
Conseiller délégué	4.8 %	186,69 €

Le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués dans les conditions décrites ci-dessus à compter du 3 août 2020.

## Acquisitions des parcelles C 765 et C 767 :

### plan de financement et sollicitations de subventions

Le maire rappelle l'opportunité d'acquérir le bâtiment de l'Aloa sur les parcelles C 765 et 767 pour une surface totale de 78 m<sup>2</sup>. Il indique l'intérêt de la construction qui est voisine de la ferme du cromlech. Dans le contexte de classement du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette acquisition pourrait permettre d'accompagner l'accueil de l'afflux de visiteurs.

Le maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Achat des murs	200 000 €	Subvention Conseil Départemental	100 000 €
Frais de Notaire	4 000 €	Autofinancement	104 000 €
TOTAL HT €	204 000 €	TOTAL	204 000 €

Le maire indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Conseil municipal se prononce en faveur de l'acquisition par la commune des parcelles indiquées ci-dessus pour un montant de 200 000 € hors frais de notaire et sous condition suspensive de l'octroi de la subvention du Conseil départemental, en faveur de la prise en charge des frais de notaire par la commune, et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

### OGEC : aide à caractère social garderie pour l'année 2019-2020

Marie-Paule Bellégo ne prend pas part au vote en raison de son poste de présidente de l'OGEC.

Le Conseil municipal fixe le montant de l'aide sociale pour la garderie pour l'année 2019-2020 à 1168 €, qui correspond aux frais de garderie moins la participation des parents.

### Budget Lotissement : décision modificative n°1

Le maire indique au Conseil municipal que suite à erreur dans le résultat d'investissement reporté au BP 2020, des ajustements sont nécessaires à l'intérieur de la section d'investissement afin de maintenir l'équilibre. Il convient donc de procéder aux modifications suivantes :

Section d'investissement recettes				
Chapitre	Article	BP 2020	DM n°1	Après DM n°1
16	16878	1 780 017,37 €	- 30,00 €	1 779 987,37 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		4 046 394,28 €	- 30,00 €	4 046 364,28 €

Section d'investissement dépenses				
Chapitre	Article	BP 2020	DM n°1	Après DM n°1
001	001	1 836 803,70 €	- 30,00 €	1 836 773,70 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		4 046 394,28 €	- 30,00 €	4 046 364,28 €

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget lotissement telle que présentée ci-dessus.

### Budget principal : décision modificative n°1

Le maire indique au Conseil municipal que deux modifications sont à effectuer :

- suite à la décision modificative n°1 au budget lotissement, il est nécessaire de modifier le budget principal.
- une subvention a été imputée par erreur au budget de la

commune en 2018 au lieu du budget mer ports communaux et activités maritimes. Cette subvention a été ré-imputée au budget mer mais doit être annulée au budget principal.

Il convient donc de procéder aux modifications suivantes

Section d'investissement dépenses				
Chapitre	Article	BP 2020	DM n°1	Après DM n°1
27	27638	1 780 017,37 €	- 30,00 €	1 779 987,37 €
13	1323	- 0 €	11 655,00 €	11 655,00 €
21	2111	250 000,00 €	- 11 625,00 €	238 375,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>4 589 877,80 €</b>		<b>4 589 877,80 €</b>

Le Conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

### Désignation d'un élu représentant à l'association des îles du ponant

Le maire indique au Conseil municipal que statutairement, chaque maire des communes insulaires et un représentant siègent au Conseil d'administration. Il propose au Conseil municipal de désigner Jacques Bathiat comme représentant.

Par un vote à main levée, par 14 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal désigne Jacques Bathiat comme représentant.

### Désignation d'un conseiller municipal référent sécurité routière suppléant

Le Conseil municipal désigne Catherine Le Roux comme référente sécurité routière suppléante.

### Subventions aux associations 2020

Le maire rappelle les règles que la Commission a souhaité établir en 2015 quant à l'octroi des subventions. Les règles de recevabilité pour les demandes de subventions sont les suivantes :

- Dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n,
  - Compte rendu de la réalité de la vie associative,
  - Fourniture des comptes de l'année,
  - Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1

Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations îloises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

ORGANISMES	MONTANT 2020
Comité des fêtes	4 500 €
Kinball	1 000 €

Le maire indique au Conseil municipal que certaines subventions n'avaient pas encore été attribuées car les dossiers n'étaient pas complets.

*La séance est levée à 19h22*

## Séance du 16 octobre 2020

Présents : Philippe Le Bérigot, Philippe Morvant, Jacques Bathiat, Olivier Cario, Gildas Poulouin, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Édouard Brunet, Pierre Sokoloff, Christophe Tattevin.

Absents excusés : Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne qui a donné pouvoir à Édouard Brunet, Alizée Burban qui a donné pouvoir à Mathilde Daniel

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 3 août 2020.

### Extension du cimetière : avenant en plus-value

Le maire rappelle que par délibération en date du 16/12/2019 le Conseil municipal a procédé à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension du cimetière. Le lot 2 a été confié à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 113 000 euros HT. Des travaux supplémentaires sont nécessaires : construction d'un muret sur la façade est du cimetière, la réalisation d'un mur cavurne avec intégration des 9 cavurnes existantes et la modification d'une clôture. Le coût induit est d'un montant de 16 394.07 € HT portant le montant du marché du lot 2 à 129 394.07 €.

Le présent marché se trouve ainsi modifié :

Marché	Titulaire	Montant HT	Avenant plus-value montant HT	Nouveau Montant HT
Extension du cimetière	ID VERDE	113 000,00 €	16 394,07 €	129 394,07 €

Le Conseil municipal approuve la passation de l'avenant ci-dessus et autorise le maire à le signer.

### Programme voirie 2020 : avenant en moins-value

Le maire indique qu'il a été décidé de supprimer du marché le poste concernant le giratoire et le bicouche dans la descente de Penhap en attendant de trouver une meilleure solution. La moins-value est de 15 880 € HT portant le montant du marché à 222 264.55 € HT.

Ensuite il a été constaté suite aux travaux réalisés par TPC Ouest pour GMVA que le réseau d'eaux pluviales route du Bas était non fonctionnel. Afin de régler la question de l'évacuation de ce réseau, il convient de faire remonter le réseau rue du Poulfanc pour faire rejoindre les deux réseaux route du Bas – rue du Poulfanc. Le coût des travaux supplémentaires induit une plus-value d'un montant de 14 050 € HT. L'ensemble de ces modifications induit au total une moins-value de 1 830 € portant le montant du marché à 236 314.55 € HT.

Le présent marché se trouve ainsi modifié :

Marché	Titulaire	Montant HT	Avenant moins-value montant HT	Avenant plus-value montant HT	Nouveau Montant HT
Programme Voirie 2020	Eurovia Bretagne	238 144,55 €	- 15 880,00 €	14 050,00 €	236 314,55 €

Le Conseil municipal approuve la passation de l'avenant ci-dessus et autorise le maire à le signer.

### Passation de l'avenant n°18 au contrat d'association de l'école Saint-Joseph

Le maire propose au Conseil municipal de fixer la participation

communale pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

- 6 élèves de classe maternelle X 1 385,84 €
- 16 élèves de classe élémentaire X 426,65 €

Soit un total de 15 141,44 €,

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°18 à la convention du 20 novembre 2002.

#### **OGEC : aide à caractère social pour l'année 2020-2021**

Considérant le coût du repas suivant :

Coût	Montant HT
Prix achat	4,21 €
Coût du personnel	3,96 €
Électricité	0,56 €
Eau	0,11 €
<b>Total</b>	<b>8,84 €</b>

Le Conseil municipal fixe le montant de l'aide sociale pour la cantine comme suit :

5,39 € par repas servi déduction faite de la participation des parents. Les fonds seront débloqués en 3 versements : fin du premier trimestre 2 000.00 € TTC, fin du deuxième trimestre 2 000.00 € TTC et le solde en juillet sur présentation de justificatifs des repas servis.

#### **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : modification des statuts**

Le Conseil Communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a approuvé par délibération du 7 septembre 2020 la modification de ses statuts. Cette modification prend en compte la loi engagement et proximité du 29 décembre 2019 qui supprime le bloc des compétences optionnelles, devenant ainsi des compétences facultatives.

En outre, la modification statutaire permet d'inscrire au bloc des compétences obligatoires les compétences eau et assainissement, que la communauté d'agglomération exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La validation de ces statuts se fait par délibération concordante des communes, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette délibération doit être prise dans un délai de trois mois à compter de la transmission des statuts.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération : désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) Eaux Pluviales**

Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération doit mettre en place une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges dans le cadre des compétences qu'elle est amenée à exercer. La commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPIC, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation pour chaque commune.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition par un vote à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Par courrier en date du 29 juillet 2020, GMVA a sollicité chaque commune pour désigner le représentant de sa commune pour la composition de cette commission locale (CLECT).

Le Conseil municipal désigne Philippe LE BÉRIGOT comme représentant de la commune à la CLECT Eaux pluviales.

#### **Décisions du maire prises par délégation**

- Décision n° 2020-10 : pompage et évacuation eaux usées Goret/Trec'h/Brouël Kévin Guillevic pour 4 290.00 € TTC
- Décision n° 2020-11 : achat de 5000 masques chirurgicaux Briefing pour 3 165.00 € TTC
- Décision n° 2020-12 : vente concession pleine terre pour une durée de 30 ans à Pascal Perrot 1000.00 TTC
- Décision n° 2020-13 : vente case columbarium à Christophe Delehaye pour une durée de 50 ans 1000.00 € TTC
- Décision n° 2020-14 : achat d'un défibrillateur pour la salle polyvalente à LPE pour 2 344.80 € TTC
- Décision n° 2020-15 : impression du bulletin municipal de juillet IOV pour 1 914.00 € TTC
- Décision n° 2020-16 : lutte anti-rongeurs 2019 Farago pour 1 062.90 € TTC
- Décision n° 2020-17 : travaux accessibilité bâtiments communaux Breiz Access Solution pour 5 782.14 € TTC
- Décision n° 2020-18 : installation équipement audio-visuel Rinville 340 Audio pour 4 143.61 € TTC
- Décision n° 2020-19 : installation douche supplémentaire dans les studios communaux Rapidep pour 2 353.98 € TTC
- Décision n° 2020-20 : prestation récital sur l'eau Les Voix de Cyrène pour 1 460.00 € TTC
- Décision n° 2020-21 : panneaux de signalisation Signalis pour 1 865.45 € TTC
- Décision n° 2020-22 : cloisons pour local MAM, Volutique pour 9 600.00 € TTC
- Décision n° 2020-23 : installation sanitaires pour local MAM, Yann Marion pour 6 707.92. € TTC
- Décision n° 2020-24 : bail annuel avec AEEPS pour mise à disposition MAM pour 5000.00 € TTC
- Décision n° 2020-25 : clôture pour local MAM Izenah Création Paysage pour 1 530.24 € TTC
- Décision n° 2020-26 : abattage d'un arbre, débitage et broyage Guip Izenah Création Paysage pour 1 305.60 € TTC
- Décision n° 2020-27 : installation zones de mouillages Penhap Greignon Le Rudel pour 27 252.78 € TTC

*La séance est levée à 19h15*

**Les poubelles débordent trop souvent, en période estivale surtout, les abords ne sont pas nettoyés, l'image de l'île en est ternie. J'apprécierais qu'une meilleure gestion des déchets soit décidée par la mairie.**

Les poubelles ne débordent que du fait de leurs utilisateurs qui souvent aussi les encomrent de déchets qui n'ont rien à y faire. C'est un sempiternel problème dont la solution repose davantage sur les usagers que sur une meilleure gestion de la part de la mairie. Est-il fou d'espérer en des comportements citoyens ? Comme par exemple d'entreposer ses sacs chez soi et ne les déposer dans les conteneurs que la veille du ramassage plutôt que dans un bac déjà plein ?

**L'entassement des algues sur la plage du Goret provoque des odeurs nauséabondes, du liquide de fermentation s'écoule jusqu'à la zone de baignade, des eaux noirâtres stagnent aux alentours. Pourquoi les algues ne sont-elles plus emmenées aux déchets verts ?**

**Et côté grande plage : planche à voile abandonnée et qui commence à se désagréger, éparpillant ses morceaux qui bientôt iront à la mer ; entassement de déchets et objets divers derrière les cabines. L'urgence écologique, l'image de l'île mériteraient une plus grande prise en compte de la part de la commune.**

**Au Rudel enfin, bravo pour son entretien, et quelques idées : l'accès à cette plage est très glissant, peut-on le signaler, voire installer au sol un système anti dérapant ? Signaler aussi de ne pas descendre à vélo jusqu'à la plage, ou mieux, l'empêcher ?**

Le sujet, déjà évoqué dans cette rubrique, rejoint celui tout aussi préoccupant des déchets verts.

À l'heure de l'impression de cette gazette nous n'avons pas de réponse.

Le goémon est un amendement que nos parents utilisaient pour fumer leur jardin. Notre inclination aux méthodes naturelles et respectueuses du bio ne nous permettrait-elle pas de renouer avec la pratique ? Et puis, la laisse de mer a été un temps prisée et faisait partie de l'attractivité des bains de mer ! ....

**Trop de motos, trop de scooters, trop de camions qui roulent à toute vitesse rue du Dolmen, grand danger, pour les enfants en particulier.**



La difficulté de la voirie de l'île-aux-Moines est de ne pas avoir été conçue ni pensée pour la circulation que l'on y constate. Par définition, la rue est un espace partagé où des utilisateurs aux revendications parfois contradictoires doivent cohabiter. Il appartient à chacun de ne pas accroître ces difficultés par des choix d'introduction sur l'île de véhicules supplémentaires. Et bien évidemment, tout excès de vitesse est condamnable !

**En saison le panneau d'affichage en pignon de mairie est surchargé d'annonces et les affiches pour les manifestations culturelles sont souvent arrachées avant leur tenue. Ne pourrait-on leur dédier un panneau vitré, fermé, avec un affichage géré par la mairie ?**

Une vitrine fixée en pignon de mairie abrite habituellement le programme des manifestations. Elle a été arrachée à l'automne !

Nos panneaux ne sont pas pour autant des dazibaos chinois. La mise en œuvre du règlement local de publicité nous conduira à y mettre un peu d'ordre. Tout affichage a une durée de vie, que ceux qui l'utilisent pensent à le retirer.

**Bravo pour le chemin côtier au sud de l'île qui serait encore plus réussi si on y trouvait un banc par-ci par-là, devant un beau paysage, et si un accès pouvait être dégagé vers une petite plage du côté de la pointe pour y pique-niquer.**

Merci du compliment, la plus grande satisfaction est d'entendre les usagers s'émerveiller du point de vue obtenu d'un des plus beaux sites de notre île. L'installation de bancs ayant pour finalité de reprendre son souffle est une bonne idée. Cependant, la servitude piétonne est un parcours de promenade pas de stationnement.

**Grimpette : le revêtement présente des trous d'une profondeur de plus de 5 cm en certains endroits, la Grimpette est très empruntée, trop de chevilles s'y tordent, il est urgent d'intervenir. En bas de la Grimpette aussi, au niveau des branchements juste après la réalisation des enrobés.**

**Le chemin partant de l'embranchement sur la gauche au milieu de la Grimpette est toujours matérialisé sur certaines applications internet comme menant au Trec'h. Les touristes s'y fourvoient. La direction du Trec'h pourrait –elle être plus clairement indiquée au niveau de cet embranchement ainsi qu'une indication « sans issue » à l'entrée du chemin ?**

La réfection définitive de la voirie de la Grimpette ne pourra se réaliser que lorsque le cheminement de l'eau pluviale sera efficace. Il rejoint la mer par des propriétés privées et est aujourd'hui entravé par la croissance de la végétation.

Le cheminement des douaniers vers le Trec'h passait par là avant la privatisation des parcelles. L'information directionnelle à l'embranchement est aujourd'hui effectivement nécessaire.

**Serait-il possible d'installer une rampe au niveau du franchissement des marches rue des Escaliers ? Elles sont inégales et les risques de chute sont grands pouvant entraîner la responsabilité de la commune.**

Le parti pris a été de restaurer le Bindo à l'identique. Ces marches inégales font partie intégrante du patrimoine îlois.

## Activité pour les enfants



### L'arbre en hiver

Matériel :

- une grande feuille blanche (A3 minimum) ou un carton
- un crayon-feutre (pour dessiner l'arbre)
- un pochon (pour ramasser les trésors qui habilleront l'arbre)
- un pistolet à colle, ou de la colle forte (pour coller les trouvailles sur l'arbre nu)

Une technique pour travailler sur l'hiver en arts plastiques

1 - dessinez un bel arbre nu, sur une grande feuille blanche ou un carton

2 - racontez cette histoire à l'enfant

« Seul au milieu du bois de Castel-er-Guivre, un arbre a froid (glaglagla).

Pour le réchauffer, trouvons de quoi l'habiller.

Mais comment y arriver ?

Nous pourrions aller nous balader sur les plages de l'Île-aux-Moines.

Elles doivent regorger d'objets et de végétaux qui pourraient réchauffer notre arbre frigorifié ... »

Envoyez-nous une photo de votre réalisation, à l'adresse suivante :

[bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr](mailto:bibliotheque@mairie-ileauxmoines.fr), accompagnée du prénom et de l'âge de l'enfant.

Nous la publierons dans la gazette de juillet 2021.

Bonne balade !

*Quelques images pour illustrer l'idée...*



*Alizée Burban*



### Pourquoi un vaccin contre la Covid-19 ?

**D**epuis presque un an, il n'y a de conversation, de posture sociale, qui ne soient marquées par l'apparition du virus... Dans la froideur du mois de novembre (miz dû, en breton), pointe une lumière d'espérance en une vaccination possible. Ayant la chance de compter parmi nos conseillers municipaux Pierre Sokoloff, directeur de recherche en sciences thérapeutiques, le comité de rédaction de la gazette lui a demandé de bien vouloir nous éclairer sur les intérêts et les enjeux de cette vaccination.

En France, le nombre total de cas graves dûs à la Covid-19 ayant nécessité une hospitalisation était, au 20 novembre 2020, de 208.367, dont 17 % ont nécessité une admission en réanimation, et le nombre de décès approchait les 50.000, selon les décomptes de Santé Publique France. Si on considère que la population française susceptible de développer une maladie grave à cause de la Covid-19 est de 50 millions, en excluant les enfants et les adolescents chez qui les formes graves sont extrêmement rares, **le risque pour un adulte de présenter une forme sévère de Covid-19 est donc de 1 pour 240 et celui de décéder des conséquences de la Covid-19 de près de 1 pour 1.000.** Ces chiffres montrent que la Covid-19 a de très graves conséquences morbides, dont on peut aujourd'hui espérer qu'elles outrepasseront très largement les risques conférés par le vaccin lui-même.

Il y a aujourd'hui 36 projets de vaccins anti-Covid en développement clinique, dont 10 en développement avancé (Phase 3), selon l'inventaire réalisé en septembre 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé. Ils sont fondés sur des technologies très différentes, mais le principe de base reste le même : utiliser le système immunitaire du sujet recevant le vaccin pour générer des anticorps qui vont s'opposer à la propagation du virus dans l'organisme et permettre sa destruction, et générer une « mémoire » qui va réveiller le système immunitaire en cas d'infection, même longtemps après la vaccination. Les deux vaccins les plus avancés, ceux de Pfizer et Moderna utilisent une technologie génique, qui consiste à introduire dans l'organisme un fragment d'ARN du coronavirus qui code pour une protéine essentielle à la pénétration du virus dans les cellules pulmonaires (la protéine « spike »). Il est à noter que ce fragment d'ARN ne peut avoir aucune incidence sur les gènes de la personne qui le recevra. D'autres vaccins, dont ceux de l'Université d'Oxford développé par AstraZeneca utilisent un virus non pathogène et incapable de se répliquer, exprimant la protéine « spike ».

On comprend donc que ces vaccins actuels ne peuvent en aucun cas reproduire la maladie, même sous une forme atténuée puisque les éléments les plus essentiels à l'effet pathogène (réplication du virus et destruction de la cellule hôte) sont totalement absents du vaccin. Est-ce à dire qu'ils sont sans risque ? C'est encore trop tôt pour le dire parce que le recul n'est pas suffisant, mais on dispose de données sur le court terme. Aujourd'hui, le nombre total de sujets ayant reçu un vaccin anti-Covid (tous vaccins confondus), la plupart l'ayant reçu depuis plusieurs mois, est de l'ordre de 50.000. On n'a noté à ce jour aucun effet indésirable grave imputable au vaccin, les effets secondaires les plus fréquents sont fatigue et maux de tête, qu'on retrouve dans tous les essais cliniques, même chez les sujets n'ayant jamais reçu le principe actif du médicament. On note aussi des réactions au point d'injection, parfois un peu de fièvre, qui sont imputables au vaccin, comme cela peut arriver également pour le vaccin

contre la grippe saisonnière. **Le risque de développer un effet indésirable grave sur le court terme est donc inférieur à 1 pour 50.000.** Il est important de noter ici que dans un essai clinique réglementaire, les effets indésirables ne sont pas rapportés par le laboratoire pharmaceutique promoteur de l'essai, mais par des investigateurs indépendants, qui déterminent après expertise si l'effet indésirable est imputable au traitement. Ce fut le cas lors des 2 cas graves rapportés dans les essais cliniques menés par AstraZeneca et Johnson & Johnson, qui n'ont pas mis en cause le vaccin lui-même. Dans les essais cliniques réglementaires, les sujets reçoivent, selon un tirage au sort, pour moitié le vaccin et pour moitié une solution sans principe actif (le « placebo ») sans que ni le sujet ni les médecins administrant le vaccin, ni même le laboratoire pharmaceutique ne sache ce qui a été administré au sujet (essai en « double aveugle »). Ce n'est que lorsque que l'essai clinique est terminé, les décomptes des effets recherchés ou indésirables effectués, que l'aveugle est levé. Ainsi, lorsque Pfizer a annoncé ses premiers résultats intermédiaires de 90% d'efficacité de son vaccin, l'essai n'était pas terminé et ce n'est pas Pfizer qui a effectué ce décompte, mais un comité indépendant qui a eu un accès privilégié et secret au résultat du tirage au sort. La haute efficacité des 2 premiers vaccins anti-Covid, surtout si on la compare à celle d'autres vaccins comme celui contre la grippe, a ensuite été confirmée sur la totalité des sujets inclus dans l'essai clinique.

On voit ici s'introduire la notion de rapport bénéfice/risque qui doit s'apprécier en fonction de l'efficacité et du risque du médicament, rapporté au risque conféré par la maladie elle-même. Car tout traitement médicamenteux, qu'il soit à base de molécules chimiques, de vaccins ou même d'extraits de plantes comporte un risque. À titre d'exemple, un médicament très utilisé comme le Doliprane peut être très toxique pour le foie s'il n'est pas utilisé à la bonne dose.

Certains trouvent suspect le fait qu'on ait mis si peu de temps à mettre au point les premiers vaccins. Mais il faut tenir compte que la technologie des vaccins a fait d'énormes progrès et que les moyens financiers mis en œuvre sont phénoménaux. Ensuite, il s'agit d'une infection vraiment très fréquente, si bien que le recrutement des sujets a pu s'opérer sur quelques mois et sur des plus grandes quantités de sujets que d'habitude, alors qu'il fallait des années pour des vaccins dans le cas d'autres maladies peu fréquentes.

La vaccination apporte un bénéfice individuel en protégeant contre l'infection, mais aussi collectif à partir du moment où une large proportion de la population a été vaccinée. C'est ainsi que des infections très graves ont pratiquement disparu comme la tuberculose et que d'autres ont été totalement éradiquées comme la variole ou plus récemment la poliomyélite.

Pierre Sokoloff

20 ANS

SEMAINE DE  
L'ASCENSION

Du 10  
au 16 MAI 2021

BRETAGNE

# la semaine du Golfe morbihan

VANNES  
ST-GILDAS DE RHUYS  
ST-ARMEL  
SÉNÉ  
SARZEAU  
PLOUGOUMELÉN  
LOCMARIAQUER  
LE HÉZO  
LE BONO  
L'ARMOR BADEN  
ÎLE D'ARZ  
ÎLE AUX MOINES  
CRAC'H  
BADEN  
AURAY  
ARZON  
ARRADON



# Dans cette gazette

## Numéros utiles

Page 2

## Édito

Page 3

## La vie de la commune

Les nouvelles de la municipalité

Page 4

## La vie des associations

Expression de nos associations

Page 9

## Notre patrimoine

Le Port César

Page 17

## La vie de l'île

Nouveaux commerçants

Page 20

## Et ailleurs...

Tournages insulaires

Page 26

## Conseils municipaux

Page 26

## Infos pratiques

Vaccin Covid

Page 34



En 1829 naît un projet aussi incroyable que farfelu et ambitieux qui ne pourrait se comparer, s'il avait vu le jour, qu'avec les grands travaux d'Hercule et qui aurait engendré un véritable désastre écologique irréparable pour les générations à venir dans notre cher Golfe...

Page 17

En deux ans, trois jeunes couples ont ouvert leurs commerces de bouche à l'Île-aux-Moines...

Page 20



Tournages insulaires

Page 26